

PARTENARIAT
**CANADIAN
MALARTIC**



**RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2021**

TABLE DES MATIÈRES

Développement durable 6

À propos de ce rapport.....	6
Partenariat Canadian Malartic	7
Nos valeurs, notre façon d'être.....	8
Nos étapes pour opérer	9
Démarche d'élaboration du rapport de développement durable 2021.....	10
Mot de la direction	12
Politique de développement durable.....	13
Parties prenantes.....	17

Partenariat Canadian Malartic..... 19

Portrait 2021	19
Gouvernance.....	21
Nos opérations.....	22
Nos complexes miniers.....	24
Portrait financier 2021	27
Un acteur majeur du développement économique local.....	28
Une gouvernance locale	28
Un employeur de premier plan.....	29
Un partenaire d'affaires incontournable.....	33

Santé et sécurité au travail 35

Fréquence combinée	36
Un programme de prévention en santé et sécurité au service de tous les employés.....	38
Comité santé et mieux-être	39
Principales activités en santé et sécurité	40
Comité santé-sécurité.....	45
Plan de mesures d'urgence.....	46
Plans de gestion de crise et des communications.....	46
COVID-19 : la continuité	47
Succès en santé et sécurité	49

Environnement..... 51

Utilisation de l'eau	52
Conformité environnementale : une priorité de chaque instant.....	55
Un éventail de solutions pour atténuer les impacts	56
Qualité de l'air	56
Bruit	58
Sautages	59
Énergie et changements climatiques	60
Gestion des matières	63
Déversements.....	63
Recyclage.....	64
Gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain	66
Biodiversité et protection de l'environnement	68
Programme de suivi environnemental.....	70
Vers le développement minier durable.....	70
Code international de gestion du cyanure	71
Restauration du site	72

Employés 73

Avantages aux employés	74
Formation	77
Stages et emplois d'été	81
Engagement de nos équipes	84
Préparation à la retraite	84
De solides politiques	85
Code de déontologie.....	86
Comité bonne entente	87
Vigilance sur l'intégrité.....	87
Politique alcool, drogues et médicaments	88

Communauté	89
De nombreux outils et espaces de dialogue	89
Local de relations avec la communauté	91
Gestion des préoccupations et des plaintes	92
Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic	94
Le Guide de cohabitation de Mine Canadian Malartic a 5 ans	96
<i>Programme de compensation</i>	98
<i>Programme de revente des propriétés acquises</i>	98
<i>Des équipements au service de l'atténuation des impacts</i>	99
Programme de revitalisation	100
Soutien à la communauté	101
<i>Des interventions variées répondant aux besoins du milieu</i>	101
<i>Dons et commandites</i>	102
<i>Bourses et programmes de persévérance scolaire</i>	104
<i>Implications communautaires</i>	105
<i>Travaux de recherche et développement</i>	107
<i>Le Fonds Essor Canadian Malartic : au service d'un développement durable</i>	107
<i>ÉcoMalartic</i>	109
Mise en œuvre de l'Entente de collaboration avec 4 Premières Nations	110



Liste des figures et tableaux

Liste des figures :

Figure 1 - Structure simplifiée de gouvernance du Partenariat Canadian Malartic	21
Figure 2 - Parcours du minerai	24
Figure 3 - Complexe minier de la mine Canadian Malartic.....	25
Figure 4 - Modélisation du complexe minier de la mine Odyssey	25
Figure 5 - Répartition géographique des employés du Partenariat en 2021	32
Figure 6 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2021 à MCM	36
Figure 7 - Volets d'intervention du plan de mesures d'hygiène et de prévention du Partenariat	47
Figure 8 - Logiciel de prédiction des poussières	57
Figure 9 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes de MCM	58
Figure 10 - Cadre de gouvernance pour la gestion des résidus miniers.....	67
Figure 11 - Heures cumulées en formation	79
Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé	79
Figure 13 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe	80
Figure 14 - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2020	97
Figure 15 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2021 par le FECM	110

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par le Partenariat en 2021	27
Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2021 (municipal, provincial et fédéral).....	27
Tableau 3 - Investissements en environnement en 2021	51
Tableau 4 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2021	52
Tableau 5 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2015 et 2021	53
Tableau 6 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2015 et 2021	62
Tableau 7 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2015 et 2021 par le Partenariat.....	64
Tableau 8 - Volumes de recyclage par matériau entre 2015 et 2021 par le Partenariat	65
Tableau 9 - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles extraites en 2021 par le Partenariat.....	66
Tableau 10 - Résultats de l'audit externe VDMD de MCM pour l'année 2020.....	71
Tableau 11 - Type et nombre de plaintes reçues par la mine Canadian Malartic en 2021	93
Tableau 12 - Contributions du Partenariat à des activités de recherche et développement en 2021	109



À PROPOS DE CE RAPPORT

Intégrité et transparence

L'équipe du Partenariat Canadian Malartic (Partenariat) est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le Rapport de développement durable 2021.

Elle estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année.

Le contenu du présent rapport a été validé à l'interne par les responsables de l'environnement et du développement durable.

Nous souhaitons vous entendre

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques sur le plan social, économique et environnemental en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires à relationscommunautaires@canadianmalartic.com.

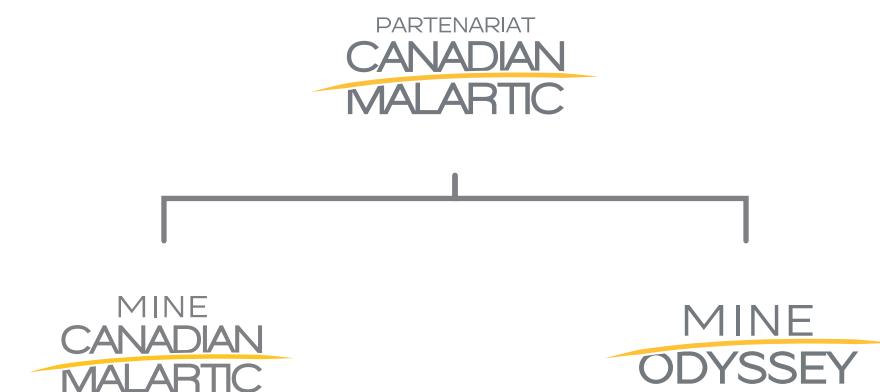
Développement durable

PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé une production commerciale via la fosse Canadian Malartic en mai 2011. En juin 2014, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine Canadian Malartic. Par la suite, en 2020, l'exploitation à ciel ouvert du gisement aurifère Barnat.

L'année 2021 a marqué un pas important pour le développement du camp minier de Malartic. Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée ont donné leur aval, en février, à la réalisation des travaux de construction qui ont fait passer le Projet de mine souterraine Odyssey au statut de Mine Odyssey.

La publication de ce rapport fait partie de l'engagement du Partenariat Canadian Malartic de mettre régulièrement à jour ses parties prenantes à propos de ses projets, ses activités et ses réalisations visant à faire progresser le développement durable dans l'entreprise. Il s'agit donc ici du premier rapport au nom du Partenariat comprenant de l'information sur les deux entités que sont Mine Canadian Malartic et Mine Odyssey.



Vision

La vision du Partenariat Canadian Malartic est de bâtir une organisation solide, dotée d'une stratégie d'affaires permettant d'offrir un milieu de travail de choix à ses employés, de contribuer au bien-être et au développement social de sa communauté d'accueil et de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos sociétés mères, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée, et leurs actionnaires.

Principes

Nos priorités consistent à assurer la sécurité de nos employés, à engager un dialogue respectueux et à travailler en collaboration avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, tout en respectant l'environnement et en adoptant des pratiques exemplaires.

NOS VALEURS, NOTRE FAÇON D'ÊTRE

Nous avons trois valeurs qui orientent nos actions et guident nos décisions au quotidien. Ces valeurs sont ancrées dans nos façons de faire et constituent littéralement NOTRE FAÇON D'ÊTRE.

Ensemble

Nous sommes une équipe de gens mobilisés qui s'enrichit de la diversité et des forces de chacun pour bâtir et travailler ensemble vers des objectifs communs.

Engagement

Pour nous accomplir et réussir, nous avons la détermination d'agir avec respect, dévouement et dépassement.

Innovation

C'est en sortant des sentiers battus que nous nous surpassons au quotidien pour trouver des solutions novatrices aux défis rencontrés.

ENSEMBLE
ENGAGEMENT
INNOVATION

NOTRE FAÇON D'ÊTRE

NOS ÉTAPES POUR OPÉRER

Nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail au quotidien et que tous les travailleurs doivent appliquer sur nos sites, sans exception.



1 |
Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 |
Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



3 |
Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Notre inspiration: l'application de notre Politique de développement durable et de nos outils de gestion

Le développement durable fait partie intégrante de notre stratégie d'affaires. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos sociétés mères et leurs actionnaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent.

Nous avons une Politique de développement durable qui est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil. Cette Politique est fidèle à nos valeurs et à nos trois étapes pour opérer.

Le présent rapport témoigne de nos engagements et représente notre reddition de comptes relative à l'économie, la santé et sécurité, l'environnement et la communauté, incluant nos employés, pour l'année 2021.



Pour ce faire, les informations présentées dans ce document ont été associées avec les différents éléments de notre Politique de développement durable, ainsi que différents outils de gestion qui guidaient et encadraient nos opérations en 2021, par exemple, notre :

- Code de déontologie;
- Code international de gestion du cyanure;
- Guide de cohabitation;
- Initiative Vers un développement minier durable (VDMD);
- Politique de gestion des rejets miniers;
- Politique de résolution des préoccupations et des plaintes;
- Politique relative à la vigilance et l'intégrité; et
- Programme de suivi environnemental.



MOT DE LA DIRECTION

Il n'y a pas encore si longtemps, nous nous projetions dans l'avenir, que ce soit pour les travaux en prévision de l'exploitation de la fosse Barnat ou pour l'évaluation de projets, avec une équipe active à donner vie à une mine souterraine.

Sans aucun doute, l'année 2021 nous a permis de le définir et de voir grand.

Les résultats de la mine Canadian Malartic sont dignes de mention. L'année s'est conclue par notre plus importante production d'or jamais atteinte annuellement et même au-delà des objectifs établis. Elle s'est d'ailleurs terminée avec brio par la coulée de notre 6 millionième once d'or.

Lors de l'annonce de nos partenaires pour la réalisation des travaux de construction de la mine Odyssey, le site n'était pratiquement qu'un vaste plateau de neige. Dix mois plus tard, la coulée d'un chevalement d'une hauteur de 93 mètres et l'atteinte de 265 mètres en profondeur de la rampe illustrent la progression de ce qui deviendra l'une des plus importantes mines d'or souterraines au pays.

Avec une durée de vie estimée jusqu'en 2039, la mine Odyssey nous donnera l'opportunité de maintenir des emplois à plus long terme et d'offrir une stabilité de carrière intéressante pour les membres de notre équipe. Le Partenariat prévoit également participer activement à l'évolution technologique de l'industrie minière dans le cadre du développement de la mine Odyssey.

Cette vision d'avenir s'est également traduite par des changements organisationnels effectués par le Partenariat Canadian Malartic afin d'améliorer

notre efficacité et d'accroître notre capacité à présenter de solides performances opérationnelles. Le Partenariat a ainsi nommé Christian Roy et Patrick Mercier à titre de directeur général pour les mines Canadian Malartic et Odyssey, respectivement.

Le bilan de l'année 2021 indique que les travailleurs qui ont œuvré sur nos sites, plus de 2 300, ont appliqué nos étapes pour opérer. De plus, plus d'un an après leur adoption, nos valeurs sont bien intégrées et nous permettent d'atteindre d'excellents résultats. C'est vrai en santé et sécurité et nous continuons d'avoir des pratiques exemplaires, quoique toujours perfectibles, du côté de notre performance environnementale.

Malgré le contexte sanitaire lié à la COVID-19, nous avons respecté nos engagements envers notre communauté d'accueil. J'en profite pour saluer les citoyens de Malartic et du Chemin des Merles de Rivière-Héva qui ont su s'adapter lors du report du programme de compensation en début d'année. Nous avons également soutenu financièrement plusieurs organismes et initiatives portées par la population.

Nous avons conclu l'année au cœur de la 5^e vague de cette pandémie. Sans dire que nous l'avons apprivoisée, nous avons été en mesure de poursuivre nos opérations malgré elle. Je veux, à chacun des employés, vous en remercier chaleureusement.

Bonne lecture!

Serge Blais, ing.

Vice-président Opérations



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2021, nous avons saisi l'opportunité de réviser notre Politique de développement durable afin d'adapter et de renforcer nos engagements en fonction des nouvelles exigences de nos outils de gestion qui orientent nos actions au quotidien. Cette revue de la Politique de développement durable fait partie intégrante de notre processus de révision de nos façons de faire dans le cadre de notre processus d'amélioration continue de nos systèmes.

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « **Partenariat** »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires, tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à intégrer les meilleures pratiques applicables disponibles, y compris des audits internes et externes, et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et assurer leur durabilité. La présente Politique de développement durable fait partie de nos valeurs fondamentales et de notre culture. Elle est mise en œuvre au moyen de l'application d'un système de gestion visant la santé et sécurité, l'environnement, ainsi que les relations avec nos employés et nos communautés d'accueil, et se traduit par les engagements présentés dans les pages qui suivent.



1. Santé-sécurité

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire en :

- a) reconnaissant que toutes les blessures, maladies professionnelles et décès peuvent être évités et en s'assurant que la responsabilité et l'imputabilité de la sécurité sont partagées par le Partenariat, ses employés, entrepreneurs et partenaires commerciaux;
- b) ayant recours à une évaluation continue des risques et à des mesures d'atténuation en vue de protéger les travailleurs contre les dangers;
- c) faisant la promotion de la santé et du mieux-être et en établissant des programmes pertinents;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés et à nos partenaires commerciaux les ressources adéquates et les outils appropriés pour qu'ils puissent accomplir leur travail de façon sécuritaire et efficace;
- f) ayant recours à de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) prévenant les maladies et affections professionnelles en s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle sont en place; et
- h) assurant un haut niveau de préparation aux situations d'urgence afin de gérer les effets d'événements imprévus.



2. Environnement

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain de façon à assurer leur sécurité à long terme et la protection de l'environnement;
- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire à toutes les étapes de nos activités commerciales et de production;
- f) minimisant l'utilisation de l'eau douce et en gérant les risques et les occasions liés au bassin versant afin de réduire l'impact cumulatif sur les autres utilisateurs;
- g) minimisant et atténuant les risques afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement; et
- h) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.





3. Employés et communautés

Nous nous engageons à contribuer, au niveau social et économique, au développement durable des communautés où nous exerçons nos activités et à entretenir des relations justes et respectueuses avec nos employés et nos communautés d'accueil en :

- a) traitant nos employés de façon juste et en offrant des conditions de travail concurrentielles;
- b) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail et en mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitable et non discriminatoire pour nos employés;
- c) assurant l'égalité des chances à tous les niveaux de l'organisation, en soutenant le développement des compétences et en valorisant la diversité;
- d) offrant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- e) établissant une relation à long terme avec nos communautés d'accueil, fondée sur la confiance par le biais d'une communication ouverte et transparente;
- f) fournissant un mécanisme confidentiel de règlement des plaintes pour signaler un comportement contraire à l'éthique, illégal ou irresponsable;
- g) contribuant au développement des communautés d'accueil en créant des emplois, favorisant les achats locaux et en investissant dans des projets communautaires à l'échelle locale en vue de leur viabilité socio-économique à long terme;
- h) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes et valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités; et
- i) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones en vue d'établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, une consultation et un partenariat efficace.

PARTIES PRENANTES

Ce rapport est publié à l'intention des parties prenantes intéressées par nos opérations. Il constitue à la fois un portrait de nos activités sur une base annuelle et un outil de référence privilégié.



Les employés et ceux des entrepreneurs

Les citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva

Les investisseurs actuels et potentiels de nos sociétés mères

Les municipalités et les gouvernements

Les partenaires communautaires

Les Premières Nations

Les groupes environnementaux

Les membres de l'industrie minière

Les fournisseurs

Les médias

Toute personne ou groupe intéressés par nos activités



Visitez notre section Développement durable

<https://canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/>



Partenariat Canadian Malartic



PORTRAIT 2021

Le Partenariat Canadian Malartic (Partenariat) est détenu à parts égales par les sociétés Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. Il gère et exploite la mine Canadian Malartic, la plus grande mine d'or à ciel ouvert au Canada. Celle-ci est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne.

Le Partenariat a également débuté les travaux de construction de la mine souterraine Odyssey, localisée à environ 3 km à l'est de l'entrée de la ville de Malartic. Cette mine mettra en valeur la continuité du gisement des fosses Canadian Malartic et Barnat par l'entremise de quatre principales zones minéralisées en profondeur, soit East Gouldie, East Malartic, Odyssey Nord et Odyssey Sud. Elle deviendra l'une des plus importantes mines d'or souterraines au Canada.

Avec l'exploitation de la fosse Barnat, la mine Canadian Malartic maintiendra ses activités jusqu'en 2029. Pour ce qui est de la mine Odyssey, on estime sa durée de vie jusqu'en 2039.

LE CAMP MINIER DE MALARTIC

La propriété actuelle du Partenariat Canadian Malartic a fait l'objet d'exploitation minière dès le début des années 1930 et pendant près de 50 ans. Au fil des ans, quatre producteurs aurifères y ont opéré des mines souterraines :

- Canadian Malartic Gold Mines Limited
- East Malartic Gold Mines Limited
- Barnat-Sladen Mines Limited
- Malartic Gold Fields Limited



GOUVERNANCE

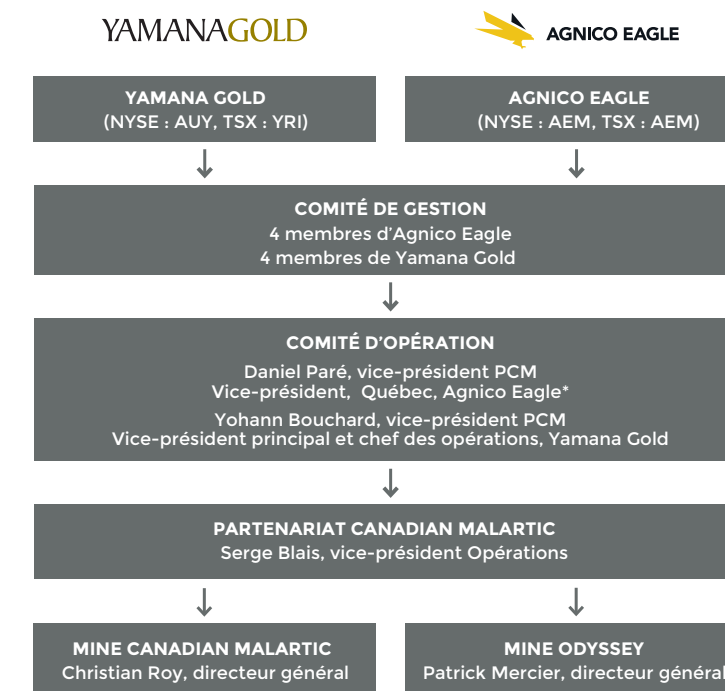
Le Partenariat Canadian Malartic est une société en nom collectif détenue directement et indirectement par Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50 % des parts du Partenariat Canadian Malartic. Les activités du Partenariat sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ses deux sociétés mères.

Pour en savoir plus sur les rapports financiers :



- Yamana Gold Inc. : www.yamana.com (en anglais seulement)
- Mines Agnico Eagle Limitée : www.agnicoeagle.com

Figure 1 - Structure simplifiée de gouvernance du Partenariat Canadian Malartic



Cette structure de gouvernance fait en sorte qu'il n'y a pas de distinction entre l'entreprise, au sens corporatif, et ses établissements. Cette précision s'avère importante dans un contexte d'application des protocoles de l'initiative *Vers un développement minier durable* de l'Association minière canadienne qui marque la différence des obligations entre un siège social et ses installations.

* Daniel Paré qui était vice-président, opérations Est du Canada, a été nommé vice-président, Québec, à la suite de la fusion de Mines Agnico Eagle et de Kirkland Lake Gold.



Nos opérations

Mine Canadian Malartic

En 2021, la production d'or de la mine Canadian Malartic (MCM) a augmenté de 25 % par rapport à la production d'or enregistrée en 2020. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que nos opérations se sont poursuivies en continu, contrairement à 2020 où elles ont dû être réduites au minimum pendant trois semaines au début de la pandémie de COVID-19.

Même avec les mesures d'hygiène et de prévention mises en place pour contrer la COVID-19, l'engagement et le dévouement soutenus des employés travaillant sur le site de la mine Canadian Malartic ont permis de dépasser de 2 % l'objectif de production établi à la fin de l'année 2020. La quantité de tonnes de minerai extraite a quant à elle augmenté de 10 % par rapport à l'an dernier.

- 22 millions de tonnes de minerai traitées à l'usine
- 714 784 onces d'or produites

Le 27 décembre 2021, la mine Canadian Malartic a procédé à la coulée de sa 6 millionième once d'or depuis l'ouverture de l'usine en 2011.



Mine Odyssey

Les travaux de construction de la mine Odyssey avancent à grands pas.

Au cours de l'année 2021, plusieurs étapes importantes de construction ont été franchies :

- **Travaux d'excavation de la rampe**

Débutés en décembre 2020, les travaux d'excavation de la rampe vont bon train. Au 31 décembre 2021, la profondeur atteinte était de 265 mètres. La profondeur estimée après 10 ans de travaux sera de 1 800 mètres.

Cette rampe sera utilisée pour descendre du matériel sous terre et pour remonter le minerai lors de la mise en production de la zone Odyssey Sud prévue pour 2023.

- **Coulée du chevalement**

L'étape cruciale de la coulée de béton du chevalement s'est effectuée jusqu'à une hauteur de 93 mètres. Elle a nécessité 4 000 m³ de béton, livrés par plus de 570 bétonnières, en plus de l'insertion d'un peu plus de 2 millions de tiges de fer. Un incroyable travail d'équipe qui s'est déroulé jour et nuit, du 30 septembre au 19 octobre 2021.

- **Mise en service du nouvel accès à la mine Odyssey**

Au courant de l'été 2021, des travaux ont été réalisés pour aménager un nouvel accès à la mine Odyssey ainsi qu'une voie de virage à gauche sur la route 117 en direction de Malartic. Ces nouveaux aménagements permettent de faciliter l'accès à la mine tout en favorisant la sécurité des usagers de la route.

Modification de décret

En février 2021, une nouvelle demande de modification du décret a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'autoriser l'agrandissement des zones minéralisées souterraines déjà connues. Au moment de la rédaction du présent rapport, la demande de modification du décret était toujours en attente d'approbation.



Le 27 octobre 2021, le Partenariat a remporté le prix Découverte de l'année lors du congrès virtuel Xplor 2021 de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) pour la découverte, en septembre 2018, de la zone East Gouldie de la mine Odyssey. Rappelons que la découverte de cette zone minéralisée en profondeur a changé significativement le projet Odyssey assurant ainsi sa viabilité économique.

Nos complexes miniers

Figure 2 - Parcours du minerai

- 1- Extraction du minerai des fosses Canadian Malartic et Barnat ainsi que de la mine Odyssey en 2023
- 2- Concassage primaire du minerai
- 3- Concassage secondaire du minerai
- 4- Alimentation d'appoint au cheminement du minerai
- 5- Acheminement du minerai à la zone d'entreposage
- 6- Entreposage du minerai
- 7- Broyage du minerai
- 8- Procédé de lixiviation
- 9- Procédé d'extraction de l'or
- 10- Coulée d'or
- 11- Démoulage et nettoyage du lingot

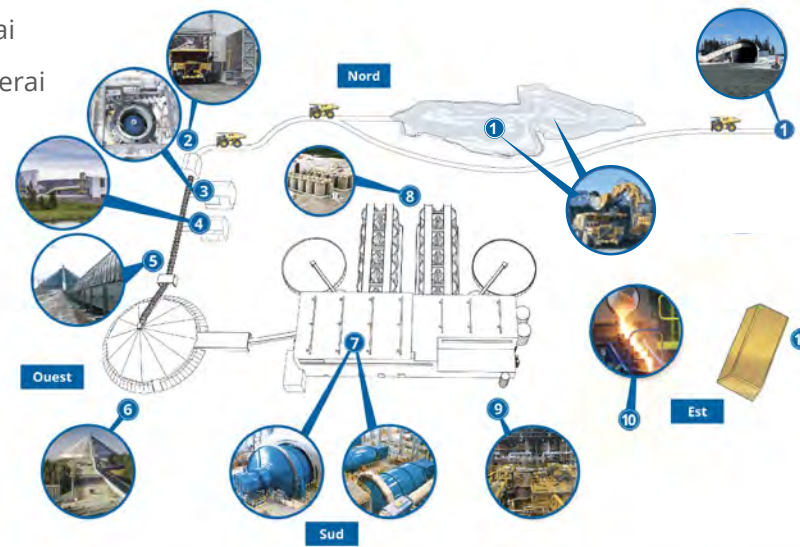


Figure 3 - Complexe minier de la mine Canadian Malartic



- | | |
|--|--|
| A- Zone de concassage | E- Bâtiment administratif et garage |
| B- Zone d'entreposage du minerai | F- Fosse Canadian Malartic |
| C- Usine de traitement du minerai | G- Fosse Barnat |
| D- Parc à résidus | H- Halde à stérile |

Figure 4 - Modélisation du complexe minier de la mine Odyssey



- | | |
|---|---|
| A- Portail de la rampe de service | E- Bâtiment des treuils |
| B- Usine de remblai en pâte | F- Silos à stérile et minerai |
| C- Bâtiments administratifs et sécherie principale | G- Atelier d'entretien mécanique |
| D- Chevalement | |

PORTRAIT FINANCIER 2021

Pour les fins du présent rapport, il importe de préciser que le Partenariat Canadian Malartic représente d'une part l'ensemble des employés œuvrant sur les sites de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey, mais également les employés qui travaillent spécifiquement auprès des directions qui desservent les deux mines. Dans la section qui suit, ces derniers sont désignés par le Partenariat.

En tant qu'un des principaux employeurs privés de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le Partenariat a une responsabilité sur le plan économique qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution.

Tableau 1 - Valeur économique directe* générée et distribuée par le Partenariat en 2021

Poste de dépenses	Montant
Revenus	1 630 420 000 \$
Coûts d'opération	905 368 000 \$
Masse salariale et avantages sociaux	131 000 000 \$

Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2021 (municipal, provincial et fédéral)

Poste de dépenses	Montant
Impôts miniers	123 400 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	8 873 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	36 777 000 \$
Taxes municipales	3 431 000 \$
Taxes scolaires	94 000 \$

* Tous les montants qui figurent dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens.



La Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE) présente les obligations en matière de présentation de rapports et de transparence dans le secteur extractif canadien, notamment pour contribuer aux efforts mondiaux visant à enrayer la corruption dans le secteur. Le Partenariat se conforme à ces exigences du gouvernement du Canada. Les rapports soumis en vertu de la Loi sont disponibles dans la section Documentation de notre site Internet.



UN ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

UNE GOUVERNANCE LOCALE

En 2021, les équipes de direction du Partenariat sont 100 % québécoises et 87 % de ses membres proviennent directement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les changements organisationnels effectués le 1^{er} juin 2021 ont fait en sorte que le Partenariat est maintenant composé de trois équipes de gestion : une pour la mine Canadian Malartic, une pour la mine Odyssey et une composée des directions offrant des services aux deux mines.

Ces trois équipes réunies totalisent 37 personnes dont 16 % sont des femmes. Quant au ratio total des femmes travaillant pour le Partenariat, celui-ci s'élève à 14 %.

Nos équipes de direction portent une grande attention aux enjeux et besoins de la région. Elles s'assurent d'appliquer des pratiques de gestion afin que le Partenariat demeure un partenaire important du développement économique local et régional.

UN EMPLOYEUR DE PREMIER PLAN

Nous nous engageons à contribuer au développement durable de la communauté où se trouvent nos opérations.



3-g : Contribuer au développement des communautés d'accueil en créant des emplois, favoriser les achats locaux et investir dans des projets communautaires à l'échelle locale en vue de leur viabilité socio-économique à long terme.

Le nombre d'employés au sein du Partenariat continue d'augmenter. Pour la mine Canadian Malartic, cette hausse est principalement attribuable à la conversion de certains postes occupés par des employés d'entrepreneurs en employés de MCM et à la création de nouveaux postes cadres en 2021.

Du côté de la mine Odyssey, les activités de forage de la rampe ont débuté à la fin de l'année 2020 et ont été réalisées par des employés d'entrepreneurs. En 2021, aucun employé horaire n'avait encore été embauché directement pour la mine.

898 employés du Partenariat au total

À ce nombre de travailleurs, s'ajoutent 1 440 employés d'entrepreneurs.

En 2021, ce sont plus de 2 300 travailleurs qui ont œuvré sur nos sites à temps plein.



Nouvelles embauches du Partenariat : une hausse du recrutement en 2021*

- 122 nouvelles personnes embauchées comparativement à 85 en 2020.
- 26 % de femmes embauchées comparativement à 21 % en 2020.
- 60 départs d'employés en 2021 comparativement à 43 en 2020.
- Les 18-29 ans représentent la plus grande part des nouvelles embauches avec 59 nouveaux employés, soit 48 %.
- Les 30-49 ans suivent avec 43,4 %.

* Les données 2020 ne comprenaient que les employés de la mine Canadian Malartic.

Notons que 38 des 59 employés-cadres de la mine Odyssey sont des personnes ayant demandées un transfert de la mine Canadian Malartic. Le Partenariat souhaitant conserver sa main-d'œuvre et permettre à ses employés de progresser au sein de l'organisation, tiendra en janvier 2022 des séances d'information, autant pour les employés horaires que cadres, sur le processus de transfert vers la mine Odyssey.

93 % des nouveaux employés recrutés sont originaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

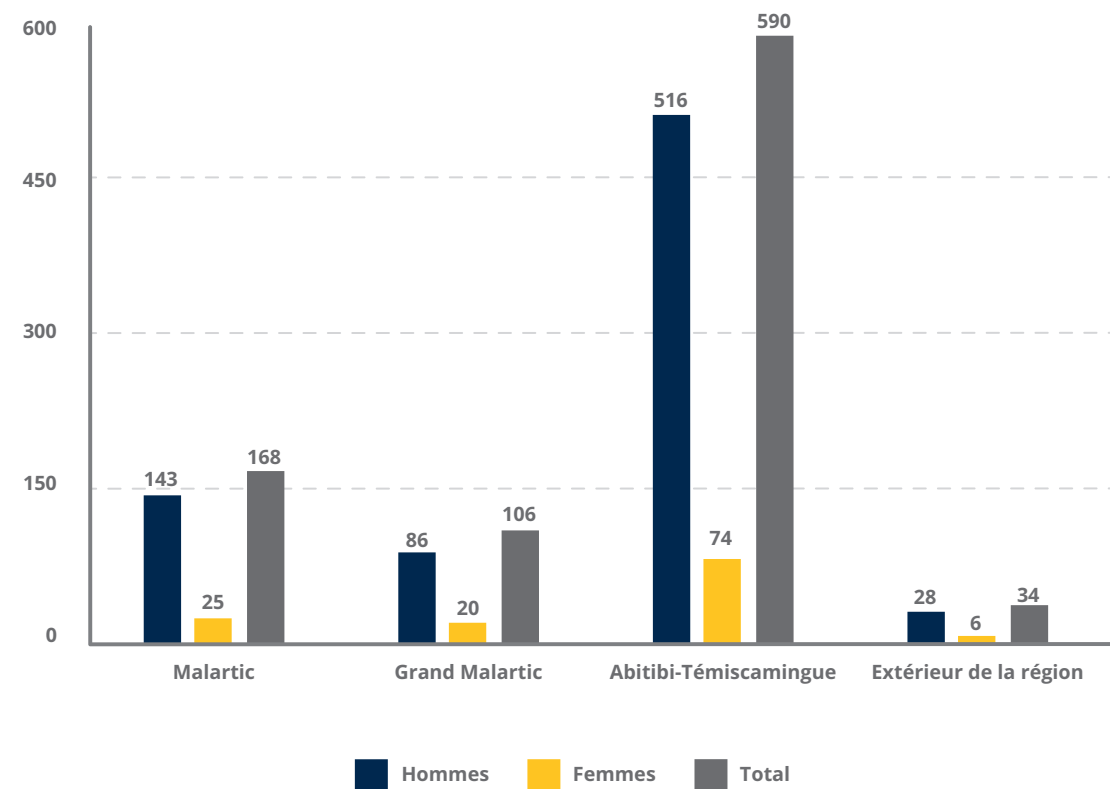


En 2021, plusieurs mesures ont continué d'être appliquées afin d'inciter nos nouveaux employés à s'établir à Malartic.

- Le remboursement des frais d'hébergement entre le moment de l'embauche d'un employé et l'achat d'une résidence à Malartic.
- Le support dans la recherche d'un logement.
- Le remboursement des frais de déménagement et des frais de notaire.

L'emploi local et régional est l'une des principales retombées que nous souhaitons maximiser. La majorité de nos employés proviennent de la région et plus d'une centaine habitent à Malartic.

Figure 5 - Répartition géographique des employés du Partenariat en 2021



UN PARTENAIRE D'AFFAIRES INCONTOURNABLE

Nous sommes fiers d'avoir pu maintenir notre apport à l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue dans le contexte d'une deuxième année de pandémie. Nous avons aussi poursuivi notre ferme volonté de contribuer au développement social et communautaire de Malartic et de la région et de participer à un milieu de vie dynamique et en santé.

Investir chez nous

Mine Canadian Malartic

- 422 M\$ en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue.
- 528 fournisseurs en région.
- 107 M\$ de contrats octroyés à des fournisseurs de Malartic.

Mine Odyssey

- 77 M\$ en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue.
- 204 fournisseurs en région.
- 5,5 M\$ de contrats octroyés à des fournisseurs de Malartic.

Nous favorisons les fournisseurs qui possèdent une place d'affaires en région, dans la mesure où ils demeurent concurrentiels face au marché et répondent à nos besoins.

*Le Partenariat a remporté le Filon
« Contribution au développement économique » lors du
41^e Gala de l'Entreprise de la Chambre de commerce de Val-d'Or.*

Investissements communautaires et recherche et développement

Près de 1,7 M\$

En 2021, près de 1,7 M\$ ont été investis en dons caritatifs, commandites, infrastructures collectives, campagne d'embellissement, soutien à des services à la population ainsi qu'en financement de travaux de recherche et développement.



Un appui de 50 000 \$ octroyé par le Fonds Essor Canadian Malartic à l'organisme Besoin d'aide 24/7 pour la construction d'un centre de crise à Malartic, le premier de la région.



Visitez nos sections

canadianmalartic.com/fr/a-propos/mine-canadian-malartic/

canadianmalartic.com/fr/a-propos/mine-odyssey/

Santé et sécurité au travail

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire.

C'est dans son application quotidienne qu'une politique de développement durable prend tout son sens. Nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail quotidien de tous les employés qui œuvrent sur le site de la mine.



1 |

Est-ce **sécuritaire** pour les employés?

2 |

Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?

3 |

Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Les pages qui suivent résument des actions posées en 2021 au regard de notre Politique de développement durable.

1-a : Reconnaître que toutes les blessures, maladies professionnelles et décès peuvent être évités et s'assurer que la responsabilité et l'imputabilité de la sécurité sont partagées par le Partenariat, ses employés, entrepreneurs et partenaires commerciaux.

1-b : Avoir recours à une évaluation continue des risques et à des mesures d'atténuation en vue de protéger les travailleurs contre les dangers.

1-e : Fournir à nos employés et à nos partenaires commerciaux les ressources adéquates et les outils appropriés pour qu'ils puissent accomplir leur travail de façon sécuritaire et efficace.

FRÉQUENCE COMBINÉE

La santé et la sécurité des travailleurs sont les priorités du Partenariat. Elles demeurent un défi de tous les instants. Nous utilisons la fréquence combinée comme indicateur de performance. Cette fréquence constitue le nombre d'événements avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et ceux des entrepreneurs pour chaque 200 000 heures travaillées.

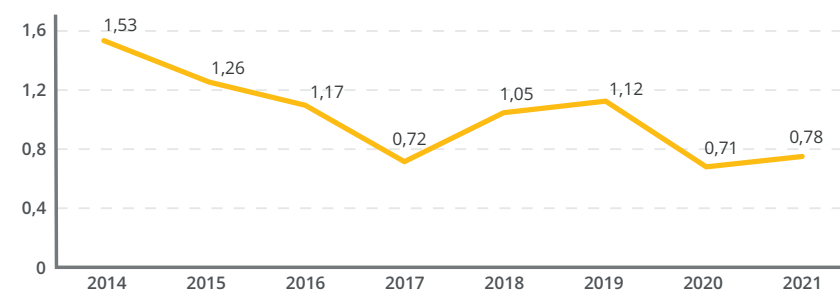
La fréquence combinée nous permet d'évaluer la performance globale de nos deux installations en matière de santé et sécurité et, d'une certaine manière, de l'efficacité de nos mesures de contrôle. Ultimement, toute blessure, si minime soit-elle, se doit d'être évitée.

Mine Canadian Malartic

En 2021, la mine Canadian Malartic a terminé l'année avec une fréquence combinée de 0,78, l'équipe atteignant une meilleure performance que l'objectif fixé en début d'année.

- Objectif 2021 : 0,91
- Fréquence combinée obtenue : 0,78

Figure 6 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2021 à MCM



- En 2021, 258 événements ont été rapportés comparativement à 262 en 2020.
- Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation temporaire a été de 14 en 2021 comparativement à 13 en 2020.

Le nombre d'heures travaillées à la mine Canadian Malartic a diminué de 2 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique, entre autres, par la fin des travaux de décapage de mort-terrain à la fosse Barnat.

En 2021, le nombre d'heures travaillées s'élevait à plus de 3,5 millions d'heures. Le nombre d'employés sur le site a été sensiblement le même qu'en 2020.



Mine Odyssey

En 2021, la fréquence combinée de la mine Odyssey comprend les activités tant du côté du développement que de la construction des infrastructures. La mine a terminé l'année avec une fréquence combinée de 0,79, surpassant largement l'objectif fixé en début d'année.

- Objectif 2021 : 3,25
- Fréquence combinée obtenue : 0,79

L'objectif élevé fixé en début d'année était basé sur le résultat de différents projets de construction réalisés dans les dernières années dans des entreprises comparables. L'excellent résultat obtenu en 2021 est la combinaison de plusieurs facteurs déterminants, notamment l'engagement et le savoir-faire des membres de l'équipe ainsi que le respect de nos trois étapes pour opérer, en place depuis plusieurs années déjà dans les opérations du Partenariat.

- En 2021, 45 événements ont été rapportés.
- Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation temporaire a été de 4 en 2021.

UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DE TOUS LES EMPLOYÉS

Notre programme de prévention en santé et sécurité, y compris pour le chantier de construction du côté de la mine Odyssey, vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Entre autres, nous effectuons des analyses sécuritaires de tâches, nous utilisons la formule de supervision et nous effectuons des observations préventives.

Les objectifs du programme de prévention en santé et sécurité sont les suivants :

- Structurer et organiser la démarche de prévention;
- Identifier, évaluer les risques et choisir les mesures de prévention;
- Proposer des méthodes de travail (procédures, normes et directives) et des outils de prévention pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs;
- Protéger les travailleurs exposés à des risques spécifiques en établissant des normes;
- Assurer l'entretien des équipements de protection personnels et collectifs;
- Rendre les milieux de travail sécuritaires; et
- Former et informer les employés et ceux des entrepreneurs des risques reliés à leur travail.

Des enquêtes sont réalisées pour chaque événement présentant une gravité réelle ou potentielle, modérée ou élevée, incluant ce qui est appelé un « passé proche » et les situations à risque.

En ce qui a trait aux opérations minières du côté de la mine Odyssey, un programme de prévention sera élaboré éventuellement. D'ici là, les principes de bases déjà appliqués à la mine Canadian Malartic sont en place. À titre d'exemples, la formule de supervision et la formation d'accueil des nouveaux travailleurs sont déjà bien implantées.



1-c : Faire la promotion de la santé et du mieux-être et établir des programmes pertinents.

COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE



Le Comité santé et mieux-être de la mine Canadian Malartic agit en tant qu'agent de changement en faisant la promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail.

Il rassemble une dizaine d'employés provenant de différents départements. Le Comité encourage les saines habitudes de vie en invitant les employés à participer à des activités locales ou régionales ou des défis d'équipes relatifs à la nutrition. Un comité similaire sera éventuellement formé à la mine Odyssey.

Compte tenu du contexte sanitaire, les activités du Comité ont diminué au cours des deux dernières années. À titre d'exemple en 2021, il a travaillé à l'implantation de distributrices offrant de meilleurs choix de repas et de collations santé, et ce, à nos deux sites miniers.

Faute de pouvoir utiliser la salle d'entraînement qui est située sur le site de la mine Canadian Malartic, le Comité a fait la promotion d'offres de cours de conditionnement en ligne avec possibilité de rabais.

1-d : Fournir à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Mine Odyssey

La construction d'une nouvelle mine comporte de nombreux défis au niveau de la santé et de la sécurité, comme la gestion de nombreux entrepreneurs de différents corps de métier qui sont présents sur les différents chantiers, l'implantation de la formation de la main-d'œuvre et l'application de nos trois étapes pour opérer.

Dès le départ, nous avons voulu établir nos attentes et ne rien compromettre sur nos règles fondamentales en santé et sécurité, par exemple l'adhésion au programme de prévention. Une présence sur le terrain de notre équipe permet aussi d'établir une confiance réciproque avec nos entrepreneurs.

Sensibilisation



La sensibilisation de nos employés vise, notamment, à accroître leur niveau de connaissances au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité.

En 2021, nous avons redoublé d'efforts à ce chapitre. Davantage de rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été réalisées à MCM, soit 843, tous départements confondus, comparativement à 700 l'année précédente.

En ce qui a trait aux employés d'entrepreneurs, la sensibilisation a pour objectif de les informer à propos de nos trois étapes pour opérer et de s'assurer qu'ils respectent les politiques du Partenariat. Cette sensibilisation se déploie à travers un comité spécifique dédié aux enjeux de santé et sécurité regroupant notamment, tous les deux mois, des entrepreneurs œuvrant à la mine Canadian Malartic.

Pour la mine Odyssey, en 2021, des rencontres officielles sur la santé et la sécurité ont été réalisées du côté des opérations souterraines, soit 57, tous départements confondus. En ce qui a trait au volet construction de la mine, la fréquence des rencontres a fluctué tout au long de l'année en fonction du nombre d'entrepreneur requis sur le site. Nous estimons avoir tenu près de 80 rencontres avec les entrepreneurs en 2021.

Comme pour toutes les réunions d'employés, celles-ci ont été réalisées en plus petits groupes tout en respectant différentes mesures pour contrer la COVID-19, dont la distanciation physique.



Campagne *Je m'engage*

En 2021, nous avons poursuivi notre importante campagne pour sensibiliser les travailleurs à adopter les meilleurs comportements en matière de santé et sécurité. Mise en place en 2020 sous le thème « Je m'engage », cette campagne à long terme a été initiée d'abord à la mine Canadian Malartic en mettant de l'avant différents outils de prévention puis a été déclinée par la suite sur le rappel de certaines règles de base à respecter ou comportements à adopter.

Cette campagne s'appuyait principalement sur l'adhésion des superviseurs et sur l'engagement des travailleurs. Les thèmes abordés en 2021, aussi promus à la mine Odyssey, ont été les suivants :

Je m'engage – Mon cell, je m'en passe!

Je m'engage – J'inspecte mes équipements

Je m'engage – J'inspecte mon espace de travail



Dans le cadre de son assemblée générale annuelle de juin 2021, l'Association minière du Québec a remis ses premiers Prix Distinction. Le Partenariat a reçu les honneurs dans la catégorie Communications-Marketing pour sa campagne *Je m'engage*, reconnaissant ainsi l'importance de sensibiliser les travailleurs à adopter les meilleurs comportements en matière de santé et de sécurité.





Campagne sur l'utilisation des outils de prévention

Annuellement, plusieurs centaines d'employés d'entrepreneurs s'ajoutent à nos équipes lors des quatre arrêts planifiés à l'usine de traitement du minerai de la mine Canadian Malartic. Historiquement, environ 30 % de ce bassin d'employés se présentent pour la première fois sur le site.

Nous avons voulu promouvoir, à partir de l'arrêt planifié de septembre 2021, l'utilisation de six outils de prévention afin d'assurer la santé et sécurité de chacun des travailleurs. Cette campagne met de l'avant un outil différent à chaque arrêt et se poursuivra en 2022. Ces outils sont les suivants :

1. Mémo (Guide des principales règles)
2. Permis de travail
3. L'arbre décisionnel contre les chutes d'objets
4. L'analyse sécuritaire de tâche
5. Le plan de base d'élingage
6. La carte de travail



Formations

Un peu plus de 2 160 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité de la mine Canadian Malartic en 2021. Les employés d'entrepreneurs présents à ces formations représentent un peu plus de 91 % des participants. Cela s'explique, entre autres, par le taux de roulement de personnel des entrepreneurs ainsi que par la participation de plusieurs employés d'entrepreneurs dédiés aux arrêts planifiés à l'usine de traitement du minerai.

Du côté de la mine Odyssey, un peu plus de 400 personnes ont reçu ces formations départementales. À cela se sont ajoutées 7 formations pour l'équipe de sauvetage minier, mise en place dès le début du développement de la rampe, en 2020.

De plus, toute nouvelle personne se présentant sur nos sites devait obligatoirement, en présentiel ou en ligne, suivre la formation sur les mesures de prévention de la COVID-19.



Inspections

Des inspections quotidiennes des équipements et des lieux de travail sont effectuées par les employés, les employés d'entrepreneurs et leurs superviseurs par le biais de la carte de travail. Lorsque la carte d'un employé comprend une mention d'irrégularité en matière de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires sont pris en charge et en vérifie le suivi.



Visites sur le terrain par la direction

Afin de démontrer son engagement et son leadership en santé et sécurité au travail, les équipes de direction, y compris les équipes de superviseurs, participent à des inspections qui consistent principalement en des visites sur le terrain pour mieux connaître les environnements de travail des employés et maintenir le dialogue avec eux. Ces visites viennent aussi nourrir l'amélioration des pratiques, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes et de procédures pertinentes, la mise en place de mesures correctives et la vérification de leur efficacité.

Au total, 81 inspections ont été réalisées à la mine Canadian Malartic par l'équipe de direction en 2021. Du côté de la mine Odyssey, plusieurs inspections de conformité ont été effectuées. Elles ont toutes été menées dans le respect des mesures de prévention de la COVID-19.

1-f : Avoir recours à de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations.



Nous exploitons nos installations avec rigueur et nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur, comme la Loi sur les mines ou le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.

Des audits internes et externes sont menés afin de s'assurer de l'utilisation des meilleures pratiques dans nos différentes sphères d'activités.

Enfin, notre équipe compte 36 employés associés spécifiquement à l'ingénierie au sein de différents départements de nos mines. Nous collaborons également avec plusieurs firmes de génie-conseil pour la conception de différentes installations.

1-g : Prévenir les maladies et affections professionnelles en s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle sont en place.

COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Le Comité santé-sécurité de la mine Canadian Malartic rassemble les travailleurs et la direction de l'entreprise dans une optique de collaboration. Il permet ainsi d'allier les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise. Il joue un rôle-conseil auprès des gestionnaires, de la direction et des équipes. Le Comité se rencontre une dizaine de fois par année. En 2021, les réunions se sont tenues de façon hybride, avec certains membres en présentiel et d'autres en ligne.

Ce comité s'intègre également à l'engagement de l'article 1-e de notre Politique de développement durable.

Le chantier de construction à la mine Odyssey possède son propre comité, mieux connu sous le nom de Comité de chantier. Ce dernier, prévu au Code de sécurité pour les travaux de construction du Québec, doit se rencontrer toutes les deux semaines. Il est composé de représentants des entrepreneurs et de la direction de la mine. Les sujets discutés concernent l'ensemble des lieux de construction et les décisions prises peuvent être incluses dans le programme de prévention.



1-h : Assurer un haut niveau de préparation aux situations d'urgence afin de gérer les effets d'événements imprévus.

PLAN DE MESURES D'URGENCE

Nous possédons des plans de mesure d'urgence (PMU) pour chacun de nos sites miniers. Ces plans encadrent la gestion des risques qui pourraient avoir des conséquences sur la santé, la sécurité, l'environnement ou les biens pendant la phase d'exploitation de nos mines. Pour chaque risque d'accident, les causes possibles sont déterminées et des mesures de contrôle sont présentées en guise de prévention. Les mesures d'urgence appropriées sont élaborées afin d'agir avec diligence, assurance et rapidité en cas de sinistre.

De plus, nous avons convenu, avec la Ville de Malartic, de mettre en commun du personnel et du matériel et de nous entraider en cas d'événement. Cette collaboration est officialisée par une entente intervenue en 2017.

Les plans des mesures d'urgence sont mis à jour deux fois par année. À des fins de prévention, trois exercices ont été tenus en 2021 pour les situations suivantes :

- Fuite de peroxyde d'hydrogène (Mine Canadian Malartic)
- Fuite de cyanure à l'usine de traitement du minerai (Mine Canadian Malartic)
- Incendie sous terre (Mine Odyssey)

Nous avons dû déployer le PMU de la mine Canadian Malartic, en janvier 2021, à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans un tapis de sautage. Aucun employé n'a été blessé et aucun équipement n'a été touché par l'événement.

PLANS DE GESTION DE CRISES ET DES COMMUNICATIONS

Nous possédons également des plans de gestion de crises et des communications pour chacune de nos installations. Ces types de plans constituent un outil de travail pour les directions et pour les cadres qui ont un rôle à jouer dans toute situation éventuelle de gestion de crise médiatique ou communicationnelle dans laquelle nous pourrions être impliqués.

Il s'applique à toute crise qui a, ou pourrait avoir, une incidence importante sur l'organisation dans son ensemble. Dans le cadre des changements organisationnels survenus en cours d'année, nous avons élaboré un plan spécifique pour le Partenariat Canadian Malartic dans l'éventualité où un événement aurait un impact au-delà d'une de nos opérations ou

concernant, par exemple, nos locaux situés dans la ville de Malartic.

La cellule de crise de la mine Canadian Malartic s'est réunie à deux reprises en 2021 pour des simulations relatives à un déversement au parc

à résidus et pour une fuite de cyanure à l'intérieur de l'usine. Elle fut également sollicitée lors de l'incendie dans la fosse Canadian Malartic.

Les plans de gestion de crise et des communications sont mis à jour au moins une fois par année.

COVID-19 : LA CONTINUITÉ

La COVID-19 est demeurée un risque faisant partie intégrante de la gestion continue de nos activités et nous avons continué d'appliquer notre plan de mesures d'hygiène et de prévention mis en place au printemps 2020.

Certains ajustements ont été apportés en cours d'année, selon l'intensité de la pandémie, en suivant les directives de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Des communications régulières ont été réalisées avec l'ensemble de nos employés afin de faire le point sur la situation.

Notre plan visait à assurer un milieu de travail sécuritaire pour l'ensemble des travailleurs sur nos sites et des communautés avoisinantes. Ainsi, plus de 80 mesures, s'insérant dans une dizaine de volets d'intervention, ont continué d'être appliquées avec succès.

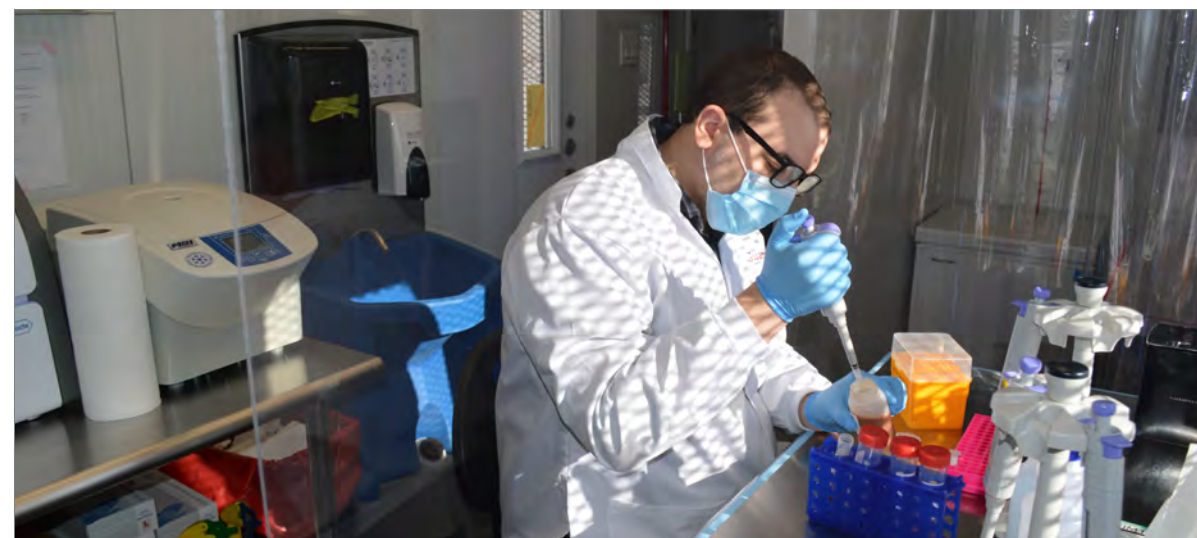
Figure 7 – Volets d'intervention du plan de mesures d'hygiène et de prévention du Partenariat

Gestion de crise	Protection individuelle
Triage et restrictions d'accès	Élimination du potentiel d'interaction
Mesures d'isolement	Sensibilisation et communication
Nettoyage et désinfection	Infirmierie et bureau de santé
Distanciation physique	Relations avec la communauté

Laboratoire de test de dépistage sur le site de Mine Canadian Malartic

À toutes ces mesures, la mise en opération en 2020 de notre laboratoire de test de dépistage, directement sur le site de la mine Canadian Malartic, s'est révélée une formule gagnante. Il nous a permis de protéger les travailleurs et de réagir promptement advenant une situation particulière. Il nous a ainsi permis d'être plus efficaces et, lorsque requis, d'augmenter la fréquence des tests de nos employés et ceux de nos entrepreneurs.

La pandémie de la COVID-19 a connu quatre vagues au Québec au cours de l'année 2021. Nous avons ajusté nos mesures préventives selon leur degré d'intensité.



MESURES PRÉVENTIVES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR CONTRE LA COVID-19

Procédure de triage

Lavez-vous les mains souvent

Gardez une distance de 2 m minimum

Éternuez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs

Évitez les poignées de main

Le port du masque de procédure est **OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS.**
À l'intérieur, obligatoire en tout temps, même à votre poste de travail, à moins que vous soyez seul dans un bureau fermé.
À l'extérieur, obligatoire en tout temps, à moins que vous soyez seul ou à plus de 2 m de distance de vos collègues.

Télétravail obligatoire

Les salles de réunion sont ouvertes, mais la distanciation de 2 m doit être respectée. Privilégier les rencontres virtuelles.

Lavage des mains obligatoire avant et après utilisation des équipements communs

SUJET À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS.

SUCCÈS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

25 superviseurs de MCM reçoivent un prix de reconnaissance en SST de l'AMQ

L'Association minière du Québec (AMQ) a souligné les efforts des travailleurs de l'industrie en SST. Pour la mine Canadian Malartic, ce sont 25 de nos superviseurs qui ont été récompensés pour avoir atteint, avec leurs équipes, entre 50 000 et 550 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps, soit la meilleure performance au Québec et le plateau le plus élevé jamais atteint à la mine.

Ces distinctions résument bien l'importance de l'application de la première de nos 3 étapes pour opérer, la santé et sécurité, qui structure le travail quotidien de tous les travailleurs du Partenariat.



Environnement



Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures.

Notre équipe en environnement se divise en trois grands secteurs, soit le suivi et la conformité environnementale de nos activités, la gestion des résidus miniers et des eaux et la restauration minière.

Des investissements sont réalisés annuellement afin de rencontrer nos différentes obligations environnementales.

À titre d'exemples :

- Nous effectuons un suivi sonore avec nos partenaires de l'entreprise Soft dB qui nous permet d'identifier, en temps réel, si les sons mesurés proviennent de la mine ou de l'environnement sonore du milieu.
- Des inventaires de biodiversité et de milieux humides sont effectués afin de minimiser les impacts sur le milieu. D'importantes sommes ont été versées en compensations financières pour la perte de milieux humides.

Tableau 3 - Investissements en environnement

Investissements en environnement	2020	2021
Protection de l'environnement	17 126 000 \$	19 439 000 \$
Gestion de l'environnement	20 850 000 \$	22 409 000 \$
Infrastructures environnementales	17 012 000 \$	30 075 000 \$
Gestion des matières résiduelles, assainissement et traitement de l'eau	3 862 000 \$	3 107 000 \$



MCM à l'honneur aux Grands Prix de la CNESST

Olivier Brousseau, surintendant santé-sécurité à la mine Canadian Malartic, a remporté les honneurs dans la catégorie Leader lors des Grands Prix de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qui ont eu lieu virtuellement en novembre 2021.

Cette reconnaissance vient souligner l'apport de M. Brousseau dans la coordination de nos interventions sur le terrain lors des arrêts planifiés à l'usine de traitement et dans la mobilisation de plusieurs équipes déjà grandement engagées à prioriser la santé et la sécurité de tous au quotidien.



**Visitez notre section
Santé et sécurité**

canadianmalartic.com/fr/sante-et-securite/

2-a : Utiliser efficacement les ressources naturelles.

2-f : Minimiser l'utilisation de l'eau douce et gérer les risques et les occasions liés au bassin versant afin de réduire l'impact cumulatif sur les autres utilisateurs.

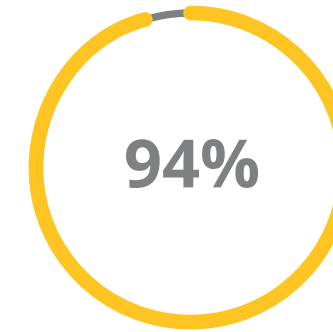
UTILISATION DE L'EAU

Nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur quant à l'exploitation de nos sites. Dans ce contexte, la gestion de l'eau représente un enjeu important dont voici les principaux aspects.

Voici les sources d'où provient l'eau utilisée sur nos sites :

Tableau 4 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2021

Source	Utilisation
Mine Canadian Malartic	
Bassin Sud-Est qui recueille l'eau du ruissellement du site et du parc à résidus	Traitement du minerai.
Puits des anciennes ouvertures minières souterraines	Principalement envoyée au bassin de polissage et rejetée dans l'environnement. Utilisée en petite proportion pour le traitement du minerai.
Bassin Johnson, alimenté par le ruisseau Raymond	Réserve d'eau advenant un incendie ou un problème d'approvisionnement avec les autres sources.
Puits Barrette	Contrôle des poussières dans le secteur du concasseur Barrette.
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite évacuée dans le réseau municipal d'égout.
Mine Odyssey	
Puits d'alimentation en eau potable	Cette eau est utilisée strictement pour les douches et les lavabos. Elle est ensuite dirigée vers le système de traitement des eaux usées.
Bassin Nord-Est qui recueille l'eau de surface du secteur de la mine Odyssey et l'eau de dénoyage souterrain	Principalement réutilisée pour les besoins divers de Mine Odyssey.



Pourcentage d'eau utilisée à l'usine de traitement du minerai qui provenait du bassin Sud-Est par recirculation en 2021.

Consommation de l'eau

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre de nos activités. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres, à l'exception de l'eau du réseau d'aqueduc, dont le volume est relevé chaque mois par la lecture des compteurs d'eau.

Tableau 5 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2015 et 2021

Source	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mine Canadian Malartic							
Bassin Sud-Est (a)	12 302 620	12 105 308	11 177 309	11 251 593	11 596 204	11 828 273	13 362 271
Pompage dans les anciennes galeries souterraines (b)	6 088 486	5 794 634	7 051 392	6 595 691	6 347 448	4 788 944	7 927 568
Bassin Johnson	124 724	68 347	52 696	221 119	320 244	418 813	558 661
Puits Barrette (contrôle des poussières du secteur Barrette)	2 694	12 602	9 601	12 039	10 681	8 168	10 257
Eau potable de la municipalité	23 057	30 836	32 283	47 324	29 096	26 488	27 578
Mine Odyssey							
Eau potable	-	-	-	-	-	723	4 663
Dénoyage souterrain	-	-	-	-	-	2 791	92 595
TOTAL	18 541 581	18 011 727	18 323 281	18 127 766	18 303 673	17 074 200	21 983 593

(a) L'eau prélevée à ce bassin est principalement utilisée à l'usine de traitement du minerai.

(b) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage fait dans le cadre du contrôle de la poussière.



Eau retournée à l'environnement

En 2021, 1 872 280 mètres cubes d'eau ont été évacués dans le ruisseau Raymond par l'effluent du site de la mine Canadian Malartic.

La gestion des eaux rejetées à notre effluent final est un aspect environnemental important pour le Partenariat. Pour ce faire, nous nous sommes dotés d'outils de suivi et d'une structure organisationnelle afin que l'eau qui est rejetée à l'effluent final soit conforme aux normes exigées par les instances gouvernementales.

Plusieurs fois par année, des prélèvements sont effectués et transmis à un laboratoire externe pour analyse. Afin de minimiser les impacts sur l'environnement, le Partenariat maximise la recirculation d'eau sur le site pour ses besoins opérationnels.

2-b : Adopter des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions.

CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE PRIORITÉ DE CHAQUE INSTANT

Au cours de l'année 2021, Mine Canadian Malartic a reçu 4 avis de non-conformité, soit deux reliés aux activités de sautage et deux reliés au non-respect de conditions mentionnées dans nos autorisations. Dans le cadre des activités de Mine Odyssey ce sont 2 avis de non-conformité qui ont été reçus pour non-respect de conditions mentionnées dans nos autorisations. Nous continuons à travailler afin d'améliorer nos pratiques, que nous voulons exemplaires. Le respect de l'environnement et de notre communauté d'accueil est notre priorité de chaque instant et nous comptons bien poursuivre nos activités en ce sens.

Ceci étant dit, l'année 2021 a toutefois été marquée par d'excellents résultats sur le plan de la conformité environnementale.

- **Qualité de l'air¹** : 100 % conforme aux normes québécoises en matière de qualité de l'air depuis mai 2015.
- **Bruit²** : 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis octobre 2016.
- **Eau³** : 100 % conforme aux normes en vigueur depuis février 2013.
- **Sautage** : 99,3 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage.
 - Vibration : 100 %
 - Émissions de NOx : 99,3 %
 - Surpression : 100 %

Les résultats de sautage sont suivis de très près par l'équipe d'ingénierie de la mine Canadian Malartic. Advenant une non-conformité, celle-ci doit être rapportée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le cas échéant, une analyse détaillée sera effectuée afin d'identifier les causes probables et de rapidement mettre en œuvre des correctifs. Ajoutons que si un sautage dépasse les normes internes encore plus strictes que nous nous sommes données, il sera également sujet à une analyse afin d'améliorer nos pratiques.

Par ailleurs, après plus de dix ans d'opération aux abords de la ville de Malartic, la mine Canadian Malartic a développé une expertise de calibre mondiale pour le sautage minier en milieu urbain. Les avis et résultats de sautage de la mine Canadian Malartic sont publiés sur notre site Internet.

¹ En application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Du 8 mai 2015 au 31 décembre 2021.

² En application de la réglementation municipale et de la Loi sur la qualité de l'environnement. Du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2021.

³ Conformité aux normes en vigueur pour le rejet d'eau à l'effluent final. Du 12 février 2013 au 31 décembre 2021.



UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR ATTÉNUER LES IMPACTS

Le Guide de cohabitation, décrit dans la section Communauté du présent rapport, inclut un plan d'action visant à prévenir, gérer et atténuer les impacts des activités de la mine Canadian Malartic. Ce dernier touche spécifiquement la qualité de l'air, le bruit et les sautages (vibrations et surpressions).

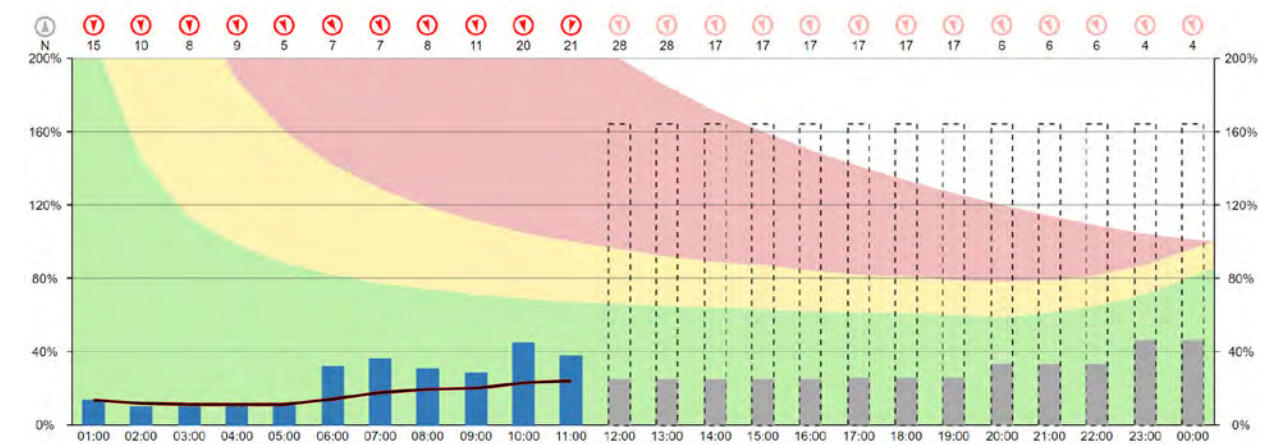
QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est une préoccupation constante au même titre que le bruit. Plusieurs outils permettent de mesurer en tout temps la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic :

- **Trois stations de mesures fixes** pour aviser notre équipe du niveau de particules en temps réel. Ces emplacements sont approuvés par le MELCC. Les stations fixes mesurent les particules totales, les particules fines, certains métaux et le dioxyde d'azote.
- **Une station mobile** pour connaître le niveau de particules en temps réel près des travaux du Projet Extension Malartic.
- **Un logiciel de prédiction des poussières**, créé pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic et prédire les concentrations à venir.

6 501,6 heures d'arrêt d'équipements en 2021 afin de respecter les normes de concentration de particules dans l'air

Figure 8 - Logiciel de prédiction des poussières



Les mécanismes de gestion de la conformité

- 1) **Une planification des activités en vue d'assurer sa conformité**, notamment grâce à un outil prédictif recourant à des données historiques, mis au point pour anticiper les émissions sur une durée de 24 heures.
- 2) **Un système d'alerte automatique**, permettant d'informer par courriel les personnes responsables lorsque les mesures atteignent 80 % des niveaux autorisés par les normes.
- 3) **Une évaluation sur le terrain par chaque département**, à la suite d'une réception d'une alerte, pour déterminer si les activités dans leur secteur respectif génèrent de la poussière.
- 4) **Une carte dynamique** peut être utilisée pour illustrer la localisation et identifier les sources potentielles de poussières en temps réel.
- 5) **Des mesures d'atténuation** efficaces, incluant notamment l'arrosage des poussières avec de l'eau et, si nécessaire, l'arrêt complet d'équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère.

BRUIT

De nombreuses mesures sont mises en place afin de gérer et de réduire le bruit pouvant provenir des activités de la mine Canadian Malartic.

Nos principaux outils de mesure sont les suivants :

- **Quatre stations acoustiques fixes** installées à quatre endroits différents dans la ville de Malartic. Ces emplacements sont aussi approuvés par le MELCC.
- **Une carte acoustique dynamique** pour identifier en temps réel les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.
- **Un logiciel de suivi en temps réel** lié aux stations mobiles pour interpréter les mesures.

Voici un exemple de mesure visant la réduction du bruit effectuée en 2021 :

- Arrêt complet des équipements lors de l'approche des limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et des autorisations ministérielles données à MCM.
- Mise en place de murs coupe-son aux deux sites de concassage mobile de MCM afin de réduire le bruit pouvant provenir de ces activités.

**4 188,4 heures d'arrêt d'équipements en 2021
afin de respecter les normes de bruit**

Figure 9 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes de MCM



A : Stations de mesure fixes de qualité de l'air

B : Stations acoustiques fixes

10 690 heures
**Nombre total d'heures d'arrêt
d'équipements lors de l'approche
des normes relatives à la qualité
de l'atmosphère ou des limites
sonores applicables**

SAUTAGES

Dans le cadre des activités de la mine Canadian Malartic, nous avons l'autorisation de procéder à deux sautages par jour, en matinée, entre 11 h et 12 h et en après-midi entre 15 h et 16 h. La durée autorisée est de 15 secondes par sautage.

En 2021, il y a eu dans les fosses Canadian Malartic et Barnat :

- 292 sautages
- 210 jours avec un seul sautage
- 41 jours avec deux sautages

Plusieurs sautages prévus ont été annulés, notamment en raison de la direction du vent vers la ville de Malartic.

Les avis et résultats de nos sautages sont disponibles sur notre site Internet canadianmalartic.com/fr/avis-et-resultats-de-sautage/





2-c : Adopter des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et utiliser efficacement l'énergie.

ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous utilisons différentes sources d'énergie pour nos activités, entre autres :

- L'électricité en provenance d'Hydro-Québec est notamment utilisée pour le fonctionnement de l'usine, les systèmes de pompage et les équipements de production comme les pelles hydrauliques.
- Le carburant est utilisé pour nos flottes d'équipements.

Gaz à effet de serre

Selon l'inventaire effectué chaque année dans le cadre du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que dans le cadre du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), la consommation de diesel génère plus de 95 % des émissions de GES produites par nos activités. Les principales activités consommant du diesel sont le forage de production, le chargement des camions 793F et le transport.

Nous établissons annuellement des objectifs de manière à améliorer notre rendement, comme la réduction de litres de carburant consommés par tonne chargée du côté des opérations de la mine Canadian Malartic. À ce titre, tous les objectifs fixés en 2021 ont été atteints à l'exception de notre facteur d'intensité de transport en raison des activités dans la fosse Barnat qui augmente la distance de transport des camions.

Plan d'électrification

Les avancées dans le domaine de l'électrification des équipements miniers sont constantes. Dans le cadre des opérations de la mine Odyssey, le Partenariat a l'intention, au moment de faire l'acquisition d'équipements, d'opter pour les modèles électriques s'ils sont équivalents en termes de sécurité, de rendement et de coût. À cet effet, un plan d'électrification présentant la stratégie pour procéder, dans les années à venir, au remplacement des équipements diesel par des véhicules électriques a été élaboré.

Estimation des émissions de gaz à effet de serre

Le Partenariat adhère au *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission* (SPEDE). Cette adhésion volontaire, effectuée en 2019, a nécessité quelques changements dans le calcul de nos émissions afin de se conformer aux exigences du système, ce qui explique la hausse pour l'utilisation des explosifs et, maintenant, des réfrigérants à partir de cette année-là.

Tableau 6 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux du Partenariat entre 2015 et 2021

Sources des émissions	Équivalent CO ₂ (tonnes)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production (or et argent en onces)	1 172 525	1 264 975	1 315 630	1 570 620	1 511 183	1 263 831	1 294 865
Sources directes¹							
Équipement mobile	135 198	145 859	169 461	202 247	208 092	190 768	198 574
Combustion de gaz par les équipements fixes	7 961	8 230	8 580	8 936	8 805	8 067	7 683
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	7 843	3 476	4 194	5 987	8 260	8 353	8 752
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	165	171	98	47	59	211	687
Utilisation d'explosifs, de carbonate de sodium et de réfrigérants	11	10	9	8	3 251	3 058	3 587
TOTAL	151 178	157 745	182 342	217 225	228 467	210 457	219 283
Sources indirectes²							
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	1 590	1 627	1 639	874	874	1 100	1 025
TOTAL	152 768	159 372	183 981	218 099	229 341	211 557	220 308
Émissions en tonnes par once d'or et d'argent	0,13	0,12	0,14	0,14	0,15	0,17	0,17

¹ Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/

² Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé : Tableau sur les données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2018).

GESTION DES MATIÈRES

DÉVERSEMENTS

Les activités du Partenariat peuvent être à l'origine de deux types de déversement accidentel, soit :

- des eaux de contact ou eau/pulpe de procédé (des eaux ayant été en contact avec des résidus miniers dans les secteurs des aires d'accumulation de résidus ou des eaux/pulpes de procédé cyanurées dans le secteur de l'usine); et
- des fuites d'équipements lourds dans les différents secteurs des opérations minières.

Nombre de déversements*

2020 : 299

2021 : 381

* Déversement de plus de 20 litres

Volume de produits déversés (en mètres cubes)

2020 : 179 m³

2021 : 69 m³

En 2021, le Partenariat Canadian Malartic a poursuivi le travail amorcé afin de cibler les actions à prioriser et à mettre en place pour réduire le nombre de déversements accidentels associés aux équipements lourds.

Chaque déversement est nettoyé et récupéré afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun impact sur l'environnement. De plus, le roc et les sols contaminés sont excavés et envoyés vers un lieu de traitement autorisé.

En 2021, aucun impact majeur n'a été généré et aucune contamination à l'extérieur de l'empreinte de nos installations minières, par exemple dans les cours d'eau, n'a été constatée.



RECYCLAGE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le Partenariat cherche en permanence à prolonger le cycle de vie des matières qu'elle utilise.

Tableau 7 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2015 et 2021 par le Partenariat

Type de déchets	Volume généré (tonnes)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Matières résiduelles, incluant l'enfouissement et les matières recyclées	3 137	3 915	8 949	15 644	5 383	11 484	11 600
Matières résiduelles dangereuses	1 213	1 098	2 546	1 069	806	604	653

Aux matières dangereuses caractérisées dans le graphique ci-dessus, le Partenariat a généré :

- Un volume de 724 000 litres d'huile usée qui a été traitée par une compagnie autorisée.
- 2 607 tonnes de boues solides ont été disposées hors site vers un centre de traitement autorisé.
- 854 tonnes de matières transportées vers des sites d'enfouissement.

Aucun déchet dangereux n'a été exporté dans un autre pays.

Tableau 8 - Volumes de recyclage par matériau entre 2015 et 2021 par le Partenariat

Type de matériel	Volume recyclé (tonnes)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bois	409	458	458	516	663	461	504
Papier et plastique	154	182	170	212	131	114	95
Métal et fil métallique	999	1 405	1 004	1 189	1 445	7 022	6 692
Pneus (Recyc-Québec)	170	28	110	8	97	89	51
Pneus hors dimension	920	1 059	386	1 623	1 226	954	1 114
Caoutchouc	142	412	3 482	4 928	77	283	394
Matelas de sautage usés	n/a	n/a	2 980	6 684	1 105	1 929	1 894
Technologie informatique et communication	n/a	n/a	2	n/a	1,4	2,6	1,9
TOTAL	2 794	3 544	8 592	15 160	4 745	10 855	10 746

Que deviennent les matières résiduelles?

- Matières résiduelles non recyclables → Sites d'enfouissement
- Matières résiduelles dangereuses → Sites de traitement autorisés au Québec
- Matières résiduelles recyclables → Centres de recyclage

2-d : Effectuer la gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain de façon à assurer leur sécurité à long terme et la protection de l'environnement.

GESTION DES RÉSIDUS, DES STÉRILES ET DU MORT-TERRAIN

Résidus, stériles et mort-terrain

L'extraction de la roche génère des volumes de rejets dont une partie est valorisée afin d'en réduire l'accumulation sur les haldes.

L'extraction de la roche génère :

1. Du mort-terrain, soit la partie du sol qui recouvre le minerai et que l'on doit retirer au moment de son extraction (première couche de terre);
2. Des stériles, soit la roche que l'on extrait du sol, mais qui est trop pauvre en minerai pour être traitée à l'usine; et
3. Des résidus miniers, soit le minerai duquel les métaux d'intérêt ont été extraits.

Tableau 9 - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles extraites en 2021 par le Partenariat

Type de matériel	Quantité en tonnes
Mort-terrain extrait	2 340 731
Résidus épaisés déposés dans une aire de confinement des résidus	22 260 390
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	11 690 405
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	667 179
Stériles déposés sur des haldes à stériles	38 848 383

Gestion des rejets miniers

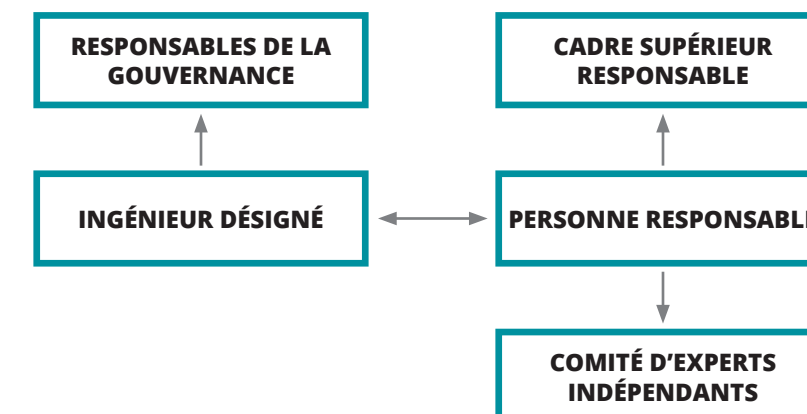
En tant que gestionnaire responsable et en lien avec les pratiques de nos propriétaires afin de gérer ses activités et installations de façon durable et responsable, le Partenariat Canadian Malartic s'est engagé à travailler de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement, tout en contribuant à la prospérité de ses employés, de leurs familles et des communautés qui l'accueillent.

Le principal outil qui permet de mettre en œuvre la Politique de gestion des rejets miniers est notre Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus et des installations de gestion des eaux. Ce dernier fait l'objet d'un examen en bonne et due forme dans le cadre de l'initiative VDMD puisqu'il constitue le 5^e indicateur du protocole *Gestion des résidus miniers*. Ce manuel fait partie intégrante du *Système de gestion des résidus miniers* qui contient, entre autres, les plans de préparation et d'intervention d'urgence, de gestion des risques et de gestion de l'assurance qualité.

En 2021, nous avons continué l'implantation d'un cadre solide de gouvernance pour la gestion de nos résidus miniers en accord avec le *Guide de Gestion des Résidus Miniers* de l'Association Minière du Canada afin d'atteindre les niveaux AA dans l'ensemble des indicateurs de performance du protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD. Ce cadre définit d'une manière plus précise les rôles et responsabilités dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures critiques. Des responsabilités spécifiques de gestion ont été assignées à une personne responsable au site, un ingénieur désigné indépendant, un cadre supérieur responsable, ainsi que des responsables de la gouvernance pour chacune des sociétés mères. De plus, un comité d'experts indépendants a été mis sur pied pour faire une revue des pratiques et du suivi dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures. Au cours de l'année 2021, ces différents acteurs se sont réunis à plusieurs reprises afin d'effectuer une revue des divers dossiers en cours sur la gestion des résidus miniers et des infrastructures de retenue.

Pour plus d'informations relativement au parc à résidus miniers de MCM, nous vous invitons à consulter le Rapport récapitulatif 2021 sur la gestion des résidus publié par Agnico Eagle au agnicoeagle.com, section Développement durable.

Figure 10 - Cadre de gouvernance pour la gestion des résidus miniers



2-e : Intégrer la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production.

BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2017, nous lançons notre Plan de conservation de la biodiversité. Mis sur pied à la suite de la publication du *Protocole de gestion de la conservation de la biodiversité* de l'Association Minière du Canada en 2015, il est issu d'une grande consultation de 15 communautés d'intérêts parmi lesquelles figure l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan), ainsi que la Ville de Malartic et ÉcoMalartic.

Les objectifs du Plan de conservation de la biodiversité sont multiples. Au-delà de la consolidation des actions déjà en place, nous souhaitons structurer notre démarche à long terme grâce à la définition de grandes orientations et la mise en place de nouvelles actions.

Les grandes orientations du plan de conservation de la biodiversité

Cible 1 – Protéger et restaurer les écosystèmes

Orientation 1 : Tenir compte des écosystèmes lors de la planification de projets à toutes les phases de ceux-ci.

Orientation 2 : Minimiser les impacts sur la biodiversité.

Orientation 3 : Contribuer au maintien ou à la restauration de la biodiversité.

Cible 2 – Élaborer des outils favorables au maintien de la biodiversité

Orientation 4 : Développer des outils d'encadrement et de formation afin de sensibiliser, former et éduquer les parties prenantes.

Orientation 5 : Collaborer et partager les connaissances avec le milieu.

Cible 3 – Acquérir des connaissances

Orientation 6 : Mettre en place des outils pour favoriser l'acquisition d'information sur les sites.

Orientation 7 : Participer à des projets de recherche.



Au printemps 2021, un système sonore servant à éloigner la faune du parc à résidus a été installé. Cette installation permet d'assurer la sécurité des animaux comme les orignaux qui vivent dans la forêt au sud du parc à résidus.

De plus, le Partenariat continue de s'impliquer au niveau de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier ainsi qu'au niveau de divers projets de recherche en biodiversité.

2-g : Minimiser et atténuer les risques afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement.

PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Nos différentes équipes travaillent ensemble pour assurer le respect de toutes les exigences réglementaires et les engagements du Partenariat en matière d'environnement.

Pour ce faire, notre équipe d'environnement mène de nombreuses activités de surveillance qui comprennent, entre autres, le suivi rigoureux :

- de la qualité de l'atmosphère;
- de la qualité de l'eau;
- des vibrations et des surpressions; et
- des niveaux sonores.

Le Partenariat adhère aux différents standards de qualité nationaux et internationaux de l'industrie minière dans l'ensemble de ses actions. Nous participons également à des projets de recherche qui visent le développement et l'amélioration continue de nos pratiques, par exemple en matière de :

- biodiversité;
- gestion du bruit;
- gestion des rejets miniers;
- gestion des eaux; et
- restauration de site.

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Depuis 2016, nous nous conformons aux principes du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC). La participation à l'initiative VDMD démontre un engagement à agir de manière responsable et à adopter des pratiques sociales, économiques et environnementales correspondant aux priorités et aux valeurs de nos parties prenantes.

Nous avons intégré dans nos activités les protocoles du programme VDMD qui sont les suivants :

- Conservation de la biodiversité;
- Relations avec les autochtones et les collectivités;
- Gestion de crises et des communications;
- Gestion de l'énergie et des émissions de GES;
- Gestion des résidus miniers;
- Gestion de l'eau; et
- Gestion de la santé et sécurité.

Les résultats des entreprises sont soumis à une vérification externe par un tiers indépendant aux trois ans. En 2021, une vérification externe portant sur les résultats du Partenariat pour les années 2020-2021 a été effectuée. Cette vérification externe a permis de valider des niveaux de rendement élevés, minimalement de A pour tous les indicateurs. La performance atteinte suivant cette vérification est disponible en consultant le lien suivant : mining.ca/fr/companies/canadian-malartic/

Tableau 10 - Résultats de l'audit externe VDMD de MCM pour l'année 2020

Protocoles	Résultats
Gestion de la conservation de la biodiversité	AA - AAA
Gestion de l'énergie et des émissions de GES	A
Gestion des résidus miniers	AA
Intendance de l'eau	A - AA
Relations avec les Autochtones et les collectivités	AAA - AA
Santé et sécurité	A - AAA
Gestion de crises et des communications	OUI

CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

Le Partenariat Canadian Malartic a obtenu sa certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure le 14 juin 2021. Cette adhésion au Code nous permet de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site. Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations

liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, au secours d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité. Les rapports de certifications sont disponibles sur le site internet du Code international de gestion du cyanure. cyanidecode.org/





2-h : Restaurer nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique et, lorsque possible, effectuer de la restauration progressive.

RESTAURATION DU SITE

Des études et des essais réalisés sur le terrain en collaboration avec l'Institut de recherche en mines et développement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal, ont lieu afin de choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles, sables et graviers.

La construction de cellules d'essais de recouvrement qui serviront à tester l'efficacité de quatre différentes options possibles a été finalisée en décembre 2020. Elles comprennent une couche de matière organique qui permettra la végétalisation, un aspect important pour le contrôle de l'érosion et de l'humidité.

Les données de performance provenant de ces cellules d'essais ont été recueillies en 2021 et continueront d'être recueillies au cours des

prochaines années. Celles-ci nous permettront d'orienter les décisions sur l'option de couverture qui sera éventuellement mise en place sur toute la surface du parc à résidus.

Au 31 décembre 2021, le gouvernement du Québec détenait 165,1 M\$ en garantie financière (basé sur le plan de restauration de 2015) pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic, lorsque celle-ci cessera ses activités. Une mise à jour du plan de restauration a été déposée en décembre 2020 afin d'actualiser les informations contenues dans celui-ci et était toujours en analyse en 2021.

Le plan de restauration du site de la mine Odyssey a quant à lui été approuvé le 3 septembre 2021 et la garantie financière couvrant les coûts de restauration de l'ensemble du site s'élève à un peu plus de 13 M\$.



**Visitez notre section
Développement durable**

canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/

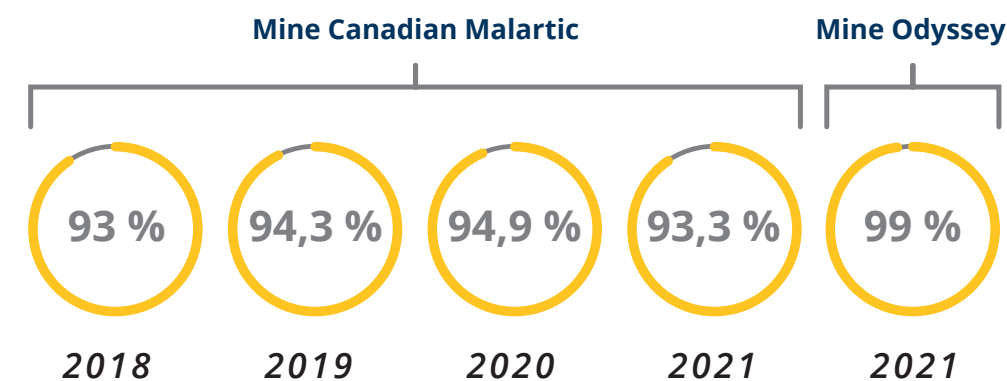
Employés

Nous nous engageons à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés.

3-a : Traiter nos employés de façon juste et offrir des conditions de travail concurrentielles.

Afin d'attirer et de fidéliser sa main-d'œuvre, le Partenariat vise à offrir à ses employés un environnement de travail motivant et d'excellentes conditions d'emploi.

TAUX DE RÉTENTION



Les équipes des ressources humaines des mines Canadian Malartic et Odyssey ont développé un plan stratégique d'acquisition de talents afin d'accroître notre attractivité et d'optimiser nos processus en matière de recrutement de main-d'œuvre et de rétention. Dans ce plan, nous misons, entre autres, sur notre marque employeur, l'expérience stagiaire ou candidat, ainsi que l'accueil et l'intégration à l'emploi. Il inclut aussi nos présences dans les différentes activités de recrutement. Aussi, nous avons lancé, au printemps 2021, une vaste campagne d'image pour accroître notre notoriété en région et permettre d'appuyer plus efficacement nos actions de recrutement.



AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Cotisations et contributions économiques

En 2021, le salaire minimum en vigueur à l'arrivée à la mine Canadian Malartic était de 32,03 \$/h pour un employé horaire et de 24,04 \$/h pour un employé-cadre. À titre comparatif, le salaire minimum en vigueur au Québec était de 13,50 \$/h au 31 décembre 2021.

- Salaire annuel moyen (employés horaires et employés-cadres) : 145 880 \$, soit un salaire assurable comprenant les primes de nuit et de fin de semaine ainsi que les cotisations de l'employeur au REER, au régime d'achat d'actions et à la contribution à l'assurance groupe.
- Masse salariale et avantages sociaux pour l'ensemble des employés du Partenariat : plus de 131 M\$.

Rencontres avec la direction

Nous tenons à entretenir des liens privilégiés et transparents entre les équipes d'employés et de direction. De nombreux espaces d'échanges nous permettent de favoriser un dialogue ouvert et respectueux avec nos gens : rencontres régulières avec les superviseurs, rencontres sur la santé et sécurité ou avec les directions, sondage sur l'engagement, Comité santé-sécurité ou Comité bonne entente en sont quelques exemples.

De plus, les membres de la direction rencontrent les travailleurs durant l'année afin de tracer le portrait de nos activités et performances. En 2021, quatre périodes de rencontre de ce type ont eu lieu dans le respect des mesures sanitaires en place. Une première, au mois d'avril, et une seconde au mois de juin dans le cadre de l'annonce des changements organisationnels. À l'automne, les directeurs généraux de Mine Canadian Malartic et de Mine Odyssey ont également rencontré leurs équipes respectives au Théâtre Meglab de Malartic.



Assurances et assistance

Les employés permanents et à temps plein bénéficient d'une assurance-vie, d'une assurance invalidité et d'une assurance santé avantageuse, incluant les soins dentaires et les forfaits d'optique et de consultation médicale.

Considérant que le mieux-être fait partie de la santé globale d'un individu, les employés doivent également choisir, chaque année, l'une des deux options suivantes :

- un compte de soins de santé pour couvrir des frais médicaux non couverts par le régime d'assurances collectives; ou
- un compte de dépenses personnelles pour couvrir des activités ou des équipements de mise en forme ou de développement artistique et culturel.

Équilibre entre la vie professionnelle et personnelle

Nous avons tous des responsabilités personnelles et nous comprenons qu'un équilibre avec celles de la vie professionnelle de nos employés est important. Nous offrons, entre autres, la possibilité de travailler selon un horaire 5-2/4-3* ou selon un horaire 4-3**.

Nous permettons aux employés-cadres de moduler leur horaire comme ils le souhaitent. Ils peuvent, par exemple, débuter leur journée à 7 h et la terminer à 15 h.

* 5 jours de travail, 2 jours de congé suivis de 4 jours de travail et de 3 jours de congé.

** 4 jours de travail, 3 jours de congé (pour les employés de l'usine seulement).



Vacances annuelles

Les vacances sont versées au dossier de l'employé dès son premier jour de travail et il peut tout de suite s'en prévaloir.

De plus, afin d'encourager l'étendue des vacances sur les 12 mois de l'année, nous avons instauré une prime de vacances hivernales.

Régime d'achat d'actions

Afin de permettre à nos employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, nous proposons un régime d'achat d'actions (RAA) à tous les employés travaillant à temps plein. Le Partenariat contribue à 50 % de l'investissement des salariés. La contribution maximale de l'employé est fixée à 10 % du salaire annuel de base.

Régime de retraite

Tous nos employés permanents sont automatiquement admissibles à notre programme de régime de retraite. La participation de l'entreprise est supérieure à celle de l'employé. La contribution conjointe peut atteindre jusqu'à 11 % du salaire de l'employé.

100 % des employés permanents du Partenariat sont couverts par leur régime de retraite.

Programme d'aide aux employés

Le Partenariat offre également à son personnel un programme d'aide aux employés gratuit et confidentiel. Il s'agit d'un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui vivent des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.

3-c : Assurer l'égalité des chances à tous les niveaux de l'organisation, en soutenant le développement des compétences et en valorisant la diversité.

FORMATION

Le succès de l'entreprise est étroitement lié à la force et à la mobilisation de son équipe. Le Partenariat considère que la formation permet aux employés d'exceller dans leurs fonctions actuelles et de se préparer à obtenir éventuellement d'autres responsabilités.

À ce chapitre, l'investissement de 2021 du Partenariat est similaire à celui de l'année précédente et se chiffre à 1,3 M\$, montant qui inclut les salaires, les coûts de formation et les frais afférents.

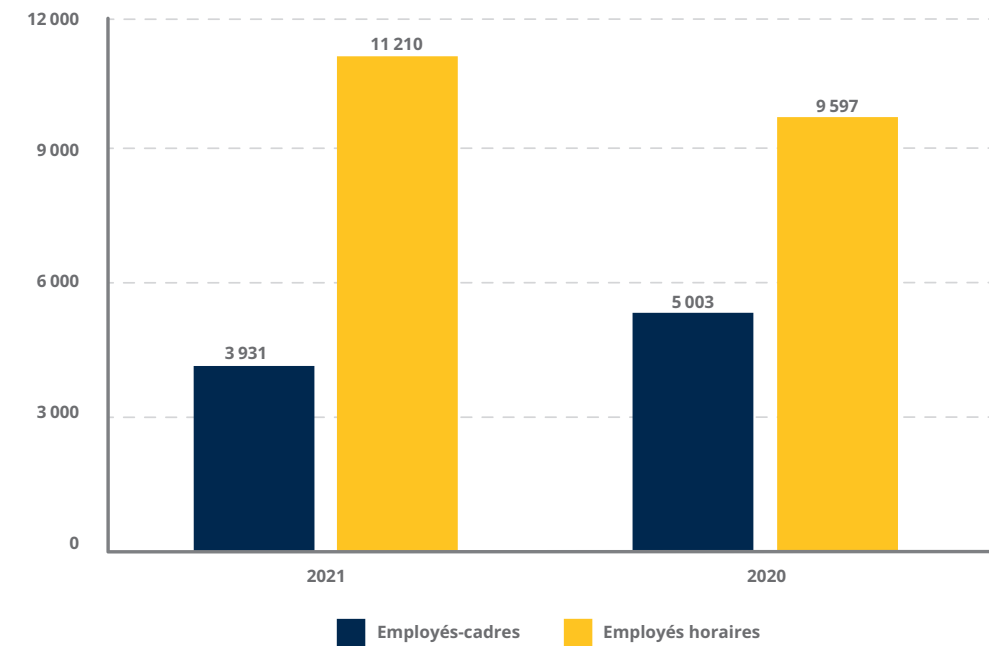
Le nombre d'heures de formation des employés a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier, mais incluait moins d'employés que l'année précédente. En 2020, tous les employés avaient suivi une formation, ne serait-ce que celle relative aux mesures à respecter sur nos sites en lien avec la COVID-19.

- Un total de 15 141 heures de formation a été donné comparativement à 14 600 heures en 2020.
- Plus de 767 salariés, incluant la main-d'œuvre étudiante et les stagiaires, ont reçu une formation en 2021.





Figure 11 - Heures cumulées en formation



La moyenne d'heures de formation par employé a augmenté comparativement à 2020 tant chez les employés-cadres que chez les employés horaires.

Figure 12 - Moyenne d'heures de formation par employé

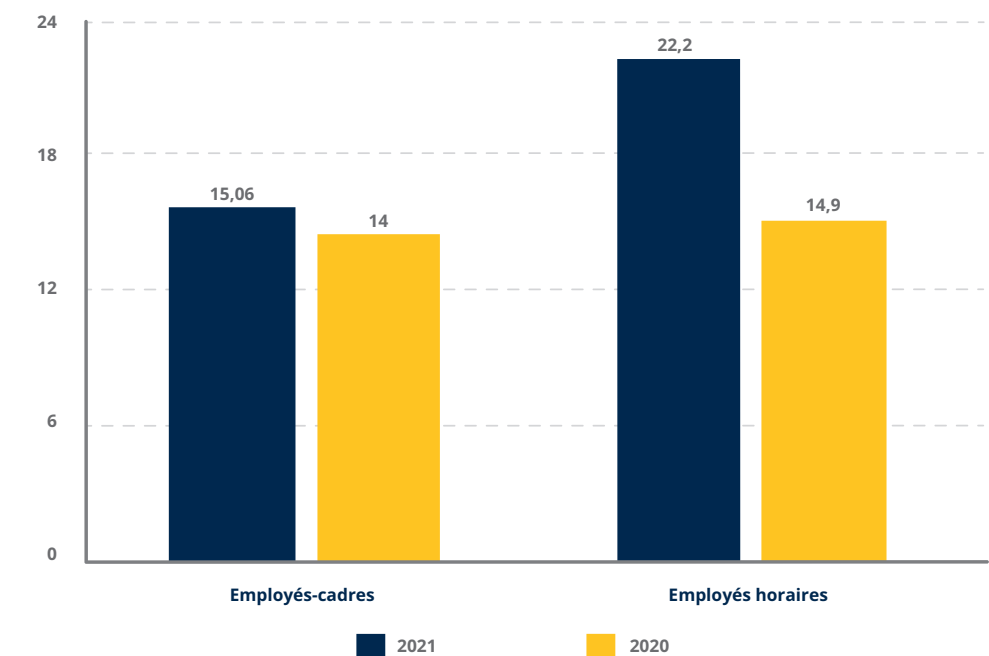
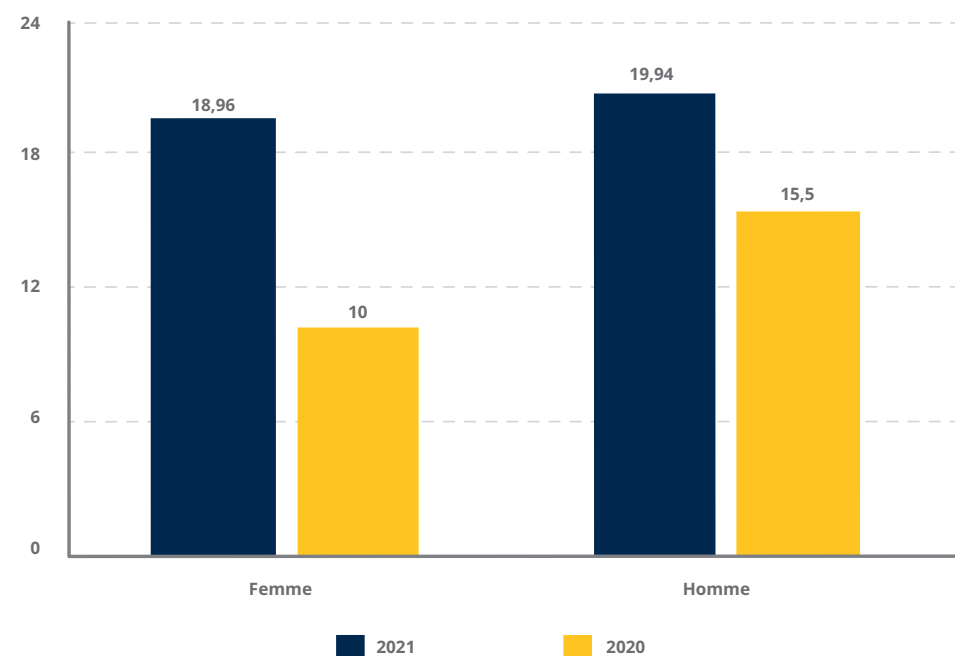


Figure 13 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe



La moyenne d'heures de formation a augmenté entre 2020 et 2021 autant chez les femmes que chez les hommes. Les premières ont reçu une moyenne de près de 19 heures de formation en 2021 comparativement à 10 heures en 2020. Chez les seconds, la moyenne d'heures de formation a été de près de 20 heures en 2021 comparativement à 15,5 heures en 2020.

Programme interne de développement des candidats à la profession d'ingénieurs (CPI)

Le Partenariat facilite l'intégration de tout employé dans son nouvel environnement de travail, dont les candidats à la profession d'ingénieurs (CPI). Notre programme interne de développement des CPI à la mine Canadian Malartic est d'une durée de 24 mois et permet à ces derniers de travailler au sein des départements liés à la géotechnique, au forage-sautage, à la planification et aux opérations minières. Cette expérience leur permet d'avoir une idée précise des différents aspects de leur travail et de trouver un emploi lié à leurs objectifs de carrière. En 2021, 4 employés ont bénéficié de ce programme. Enfin, un employé portant le titre de CPI est membre de l'équipe de la mine Odyssey.

STAGES ET EMPLOIS D'ÉTÉ

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, le Partenariat offre des opportunités de stages à des étudiants qui suivent des formations professionnelles, collégiales et universitaires. Les partenaires en ce domaine sont nombreux :

- **Universitaire :**
 - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - Université Laval
 - École de technologie supérieure
 - Polytechnique Montréal
 - Université de Sherbrooke
 - Université McGill
 - Université de Toronto
 - Université du Québec en Outaouais
 - Université d'Ottawa
- **Collégial :**
 - Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 - Cégep de Thetford
- **Formation professionnelle :**
 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
 - Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
 - Centre Polymétier de Rouyn-Noranda



La situation en lien avec la COVID-19 a contribué à transformer nos façons de faire afin de maintenir nos liens avec les institutions d'enseignement et de formation afin de recruter une main-d'œuvre qualifiée.

La majorité des événements est liée à des journées carrières dans les différents centres de formation professionnelle, cégeps et universités. Le Partenariat a aussi encouragé, via des commandites, des compétitions académiques au niveau universitaire.

Quatre événements se sont déroulés en présence, soit la Foire Nationale de l'emploi à Montréal, la foire à l'emploi de Lac Simon et, en novembre 2021, les « *speedjobbing* » au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans trois programmes spécifiques. Enfin, nous sommes allés présenter la mine Odysse à des étudiants en extraction du minerai du Centre de formation professionnelle Val-d'Or.

Les visites industrielles des cégeps et des universités n'ont malheureusement pas été possibles dû à la situation de la pandémie. Il est

important de noter qu'aucun stage ni emploi étudiant n'ont été compromis par la situation.

Une fois de plus, nous avons continué de moduler nos méthodes d'accueil et de formations pour les stagiaires et les étudiants. Selon les dates d'arrivée des étudiants et le contexte sanitaire, certains groupes ont réalisé leurs formations en ligne et d'autres de façon hybride. Pour les formations en présence, nous avons réduit la taille des groupes pour respecter la distanciation physique.

Au-delà des présentations de nos activités dans différents établissements scolaires, les emplois d'été et les stages offerts, notamment pour les enfants de nos employés, représentent pour les étudiants une opportunité de se familiariser avec le milieu du travail et de développer un réseau de contacts.

Dans le cadre de notre entente de collaboration avec 4 communautés des Premières Nations, nous avons adapté la formation en voirie minière dispensée par le CFP Harricana en partenariat avec le Centre régional d'éducation des adultes Kitci-Amik de Lac Simon.



Accueil des stagiaires

Nous détenons maintenant trois propriétés entièrement rénovées dans lesquelles les stagiaires peuvent demeurer toute la durée de leur stage, et ce, tout à fait gratuitement.

Nous avons mis en place des entrevues avec nos stagiaires à la fin de leur séjour afin de connaître leurs commentaires à la suite de leur passage chez nous. Cette démarche constructive nous permet de nous améliorer et d'offrir une expérience digne de mention.

- 68 stages réalisés en 2021
- Durée moyenne des stages :
 - Universitaire : 15 à 16 semaines
 - Collégial : 11 à 12 semaines
 - Formation professionnelle : 3 semaines
- 42 étudiants embauchés à l'été 2021

ENGAGEMENT DE NOS ÉQUIPES

Initialement prévu en 2020, nous avons tenu un nouveau sondage sur l'engagement auprès de nos employés à l'automne 2021. Cet outil nous permet par la suite d'établir un plan d'action en fonction des résultats relatifs aux différents thèmes abordés liés à l'emploi. Des rencontres de groupes de discussion auront également lieu en 2022. L'objectif demeure de conserver, et même d'atteindre un niveau d'engagement encore plus grand.

Bien que les résultats soient encore en analyse, le sentiment qui se dégage de façon générale est extrêmement positif. Nous constatons un fort taux de satisfaction chez nos employés et une grande fierté de travailler pour le Partenariat. Le taux de participation à ce sondage a été exceptionnel et s'est élevé à 94 %.

PRÉPARATION À LA RETRAITE

Nous offrons un programme de formation aux employés et à leur partenaire de vie, sur une base volontaire, sur la préparation à la retraite pour les employés de 50 ans et plus. Celui-ci inclut un volet financier et un volet psychologique.

En raison de la COVID-19, la formation a été reportée en 2022.



3-b : Veiller à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail et mettre en place un mécanisme de règlement des différends équitable et non discriminatoire pour nos employés.

3-f : Fournir un mécanisme confidentiel de règlement des plaintes pour signaler un comportement contraire à l'éthique, illégal ou irresponsable.

DE SOLIDES POLITIQUES

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination au regard du sexe, de l'âge ou de la nationalité et de la culture et nous nous appuyons sur notre Politique d'embauche et notre Politique en matière de prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail. En outre, il n'existe aucune disparité de salaire entre les hommes et les femmes puisque nous appliquons le principe de l'équité salariale.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Code de déontologie du Partenariat Canadian Malartic couvre plusieurs aspects de l'article 3-b de notre Politique de développement durable. Tel que le prévoit le Code, chacun de nos dirigeants et employés est tenu de réitérer annuellement son engagement en signant le formulaire approprié.

De plus, les tierces parties, qu'elles soient des personnes ou des entreprises, doivent aussi s'engager à se conformer à ces dispositions, à promouvoir les buts, mesures, objectifs et principes qui y sont énoncés et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa mise en application dans son milieu de travail.

COMITÉ BONNE ENTENTE

Le Comité bonne entente (CBE) de la mine Canadian Malartic est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés horaires et de travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Il s'agit d'un mécanisme consultatif qui mène à des actions concrètes visant soit à résoudre les problèmes signalés ou à améliorer notre gestion des ressources humaines et le milieu de travail. Le Comité est composé de 10 représentants de la

direction et de 8 représentants des employés horaires. Ces derniers sont élus par les collègues du secteur qu'ils représentent.

En 2021, il y a eu 10 rencontres du CBE, dont une en présentiel, 4 en virtuel et 5 en format hybride.

Un comité du même type sera éventuellement créé à la mine Odyssey lorsque des employés horaires seront embauchés.

VIGILANCE SUR L'INTÉGRITÉ

Nous appliquons les principes de la Politique relative à la vigilance sur l'intégrité du Partenariat qui prévoit, entre autres, un mécanisme de signalement à l'interne de pratiques douteuses.



3-d : Offrir un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool.

POLITIQUE ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS

Chacun de nos employés s'est engagé, par signature, à respecter entièrement notre Politique alcool, drogues et médicaments. Nous mettons également en œuvre des actions pour prévenir la présence de telles substances sur nos sites.

À l'automne 2021, la direction a eu recours à une approche plus soutenue et a procédé, comme en 2020, à une opération tolérance zéro sur le site. Cette opération s'est tenue par le biais d'une firme privée et d'un chien pisteur pour la détection de stupéfiants.

Enfin, des rappels sont effectués lors des rencontres en santé et sécurité et tous les nouveaux employés signent la Politique dès l'embauche.



Visitez notre section Emplois

canadianmalartic.com/fr/emplois/

Communauté



Nous nous engageons à contribuer au développement social, communautaire et économique de notre communauté d'accueil et de celles avoisinantes et à entretenir avec ces dernières, une relation juste et respectueuse.

3-e : Établir une relation à long terme avec nos communautés d'accueil, fondée sur la confiance par le biais d'une communication ouverte et transparente.

DE NOMBREUX OUTILS ET ESPACES DE DIALOGUE

Malgré les défis de communication rencontrés au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de la COVID-19, nous avons su entretenir une communication ouverte et transparente avec nos différentes parties prenantes. Parmi elles figurent les citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva, nos employés et ceux des entrepreneurs, les fournisseurs, les partenaires communautaires, les municipalités et gouvernements, les Premières Nations, les médias, les membres de l'industrie minière ainsi que tout groupe intéressé par nos activités.

En 2021, nous avons publié, entre autres, des bulletins d'information, des communiqués de presse, des publicités et des mémos aux citoyens. Nous avons mis à jour régulièrement notre site Internet afin de maintenir nos parties prenantes informées. Nous avons également été très actifs sur les médias sociaux, avec près d'une centaine de publications de plus qu'en 2020.

Ces multiples interventions nous permettent de partager nos différentes activités, de répondre aux questions de nos parties prenantes, en plus de rappeler à tous les différents moyens par lesquels ils peuvent communiquer avec nous.

FAITS SAILLANTS

- Plus de **90** communications transmises aux citoyens et différentes parties prenantes externes.
- Près de **20** supports différents de communications utilisés.
- **227** publications sur nos plateformes de médias sociaux.

Nous avons publié quatre bulletins d'information en 2021 notamment destinés à la population de Malartic. Ces bulletins nous ont permis, entre autres, de mettre en lumière notre bilan de l'année 2020, nos initiatives en environnement, l'avancement des travaux de construction de la mine Odyssey et nos réalisations en matière d'implication communautaire.



LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Parmi les efforts de communication déployés par le Partenariat pour favoriser une cohabitation harmonieuse avec notre communauté d'accueil, notons le Local de relations avec la communauté où notre équipe s'affaire à informer et à recueillir les commentaires et préoccupations des citoyens depuis maintenant plus de 5 ans.

Pour une deuxième année consécutive, en raison de la COVID-19, notre Local a dû fermer ses portes à la population temporairement, du 4 janvier au 8 février 2021. Lors de la réouverture, nous avons repris nos différents programmes qui avaient dû être suspendus, notamment les compensations prévues au Guide de cohabitation, en priorisant le traitement à distance des formulaires de demande compte tenu du contexte sanitaire.

Nous avons constaté que cette nouvelle façon de faire offre une plus grande souplesse et vient répondre aux besoins d'un grand nombre de citoyens n'étant plus contraints de prendre rendez-vous pour le traitement de leur dossier.

Nous continuerons d'offrir cette méthode de traitement hybride pour les futures périodes de réclamation.

GESTION DES PRÉOCCUPATIONS ET DES PLAINTES

Nous avons en place une Politique de résolution des préoccupations et des plaintes qui répond à l'objectif de préserver au maximum la qualité de vie des résidents de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva et d'assurer une cohabitation harmonieuse entre la mine et ses voisins. Elle sert à encadrer et clarifier les méthodes de résolution et de traitement des préoccupations et des plaintes adressées au Partenariat.

Bien que notre Politique ait servi jusqu'à présent aux traitements des plaintes et préoccupations en lien avec les opérations de la mine Canadian Malartic, cette dernière inclura dorénavant les activités de la mine Odyssey dont la mise en production est prévue pour 2023.

La gestion diligente des plaintes et des préoccupations est une pratique essentielle pour assurer une bonne cohabitation entre nos activités et notre communauté d'accueil et celles avoisinantes.

La procédure prévoit d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux pour chaque signalement communiqué. Par ailleurs, chacune des plaintes est compilée dans un registre, tout en assurant la confidentialité des personnes qui les formulent. Elles sont également communiquées au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

En ce qui concerne les opérations de la mine Canadian Malartic, pour l'année 2021, nous avons enregistré 5 plaintes comparativement à 13 en 2020. Cette réduction s'explique principalement par une diminution significative des signalements relatifs aux vibrations et surpressions occasionnées par les sautages à la mine Canadian Malartic.



Tableau 11 - Type et nombre de plaintes reçues par la mine Canadian Malartic en 2021

Événements	Trimestre			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Vibrations et surpressions	1	0	1	2
Bruit	0	0	0	0
Poussière	0	0	0	0
Autres	1	0	0	0
Total par trimestre	2	0	1	2
Total	5			

Les préoccupations et les plaintes peuvent être communiquées à l'équipe de relations avec la communauté :

- En personne, au Local de relations avec la communauté situé au 1041, rue Royale à Malartic
- Par téléphone : 819 757-2225, poste 3425
- Par courriel : relationscommunautaires@canadianmalartic.com

COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

Un comité au service de la communauté

Le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM) est un lieu privilégié d'échanges entre le Partenariat et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic.

Le Partenariat a obtenu l'aval de ses partenaires pour la réalisation des travaux de construction de la mine Odyssey le 11 février 2021. Comme la Loi sur les mines oblige les exploitants miniers à constituer un comité de suivi pour chaque bail minier, une demande a dû être formulée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) afin d'obtenir l'autorisation d'élargir le mandat du CES-CM pour y inclure dorénavant les activités de la mine Odyssey. La demande du Partenariat a été acceptée considérant que les activités de suivi des deux mines sont similaires et que des synergies seront mises en place entre leurs installations.

Les modifications proposées aux règles de fonctionnement et au mandat du comité ont été présentées et approuvées par les membres lors de la troisième rencontre du CES-CM tenue le 5 octobre 2021.



Mandat du CES-CM :

- Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre le Partenariat, les personnes et les organisations concernés par ses activités, spécifiquement quant à celles de la mine Canadian Malartic et de la mine Odyssey et s'assurer que tous y sont représentés et ont la possibilité d'y exprimer leurs points de vue;
- Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités des mines Canadian Malartic et Odyssey;
- Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- Faire des recommandations au Partenariat dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

Pour une deuxième année consécutive, le contexte sanitaire a contraint le CES-CM à conduire la majorité de ses activités à distance. Trois des quatre rencontres prévues au calendrier se sont tenues en mode virtuel. Au grand plaisir des membres et des personnes-ressources, le CES-CM a pu clore l'année avec une rencontre en personne.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- Présentation du projet Odyssey
- Démarche d'information et de consultation – Parc à résidus
- Restauration du site de la mine Canadian Malartic
- Retombées économiques locales

Les comptes-rendus des rencontres ainsi que le rapport annuel 2021 du CES-CM sont disponibles à l'adresse canadianmalartic.com/fr/comite-dechanges-et-de-suivi/.

LE GUIDE DE COHABITATION DE MINE CANADIAN MALARTIC A 5 ANS

Le 1^{er} septembre 2021 marquait le 5^e anniversaire de la mise en œuvre du Guide de cohabitation de la mine Canadian Malartic qui avait comme objectif d'impliquer la communauté dans l'amélioration de ses pratiques en vue d'assurer une cohabitation harmonieuse à Malartic. Depuis, le taux moyen d'adhésion de la population est de 94 %. L'élaboration de notre Guide a été rendue possible grâce à la participation exceptionnelle de la communauté, de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic ainsi que des organisations et groupes intéressés par nos activités.

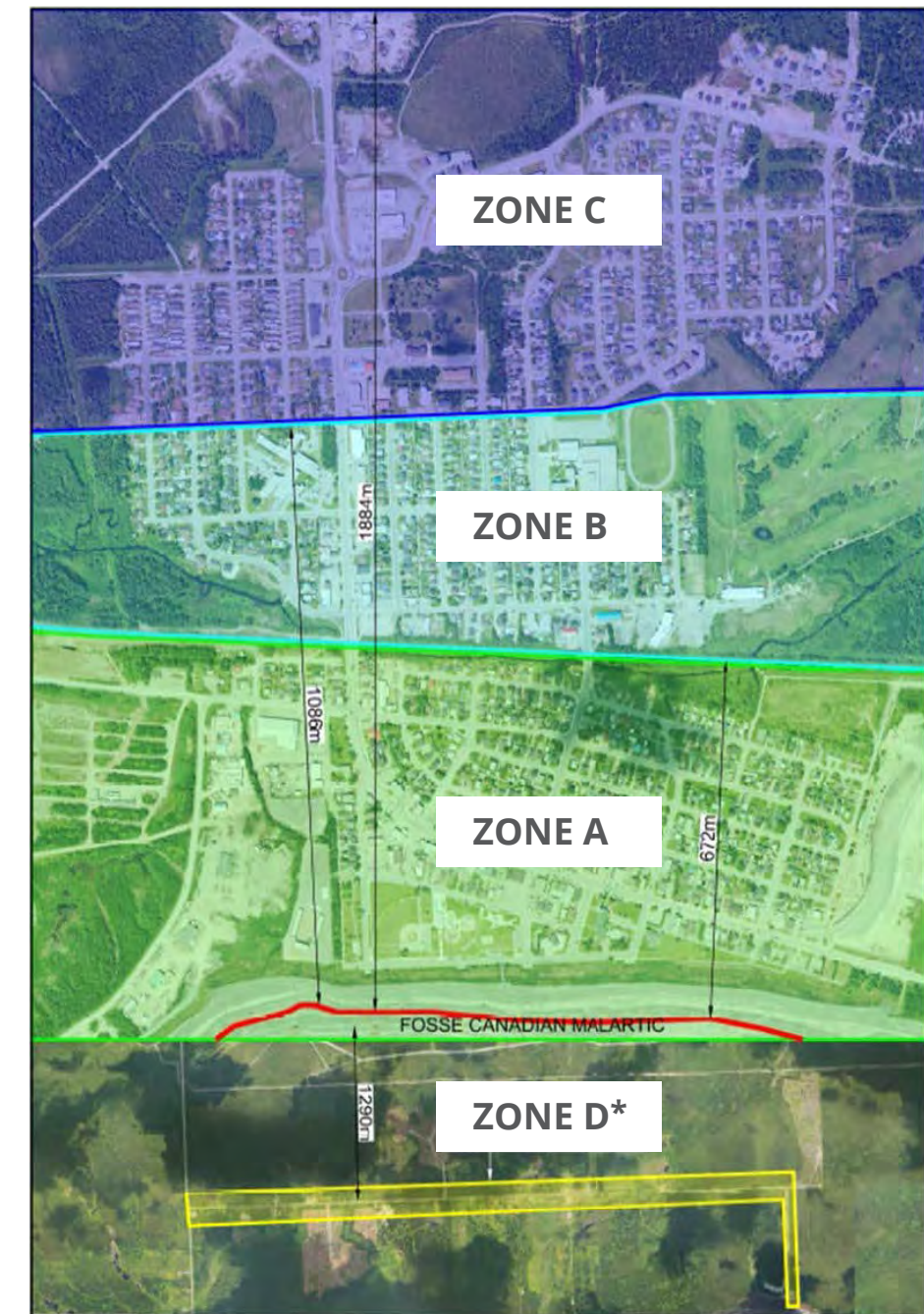
Le Guide inclut :

- Un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par les activités de la mine Canadian Malartic;
- Des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic;
- Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par le Partenariat; et
- Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts.

Dans le contexte de la COVID-19, nous avons dû de nouveau nous adapter en prolongeant la période d'inscription au programme de compensation prévu au Guide de cohabitation, mais nous avons réussi à respecter tous nos engagements envers notre communauté d'accueil.



Figure 14 - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2020



* Pour les résidences déjà existantes et situées le long du chemin des Merles de Rivière-Héva.

PROGRAMME DE COMPENSATION

Le taux d'adhésion des citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva au programme de compensation couvrant l'année 2020 démontre que le Guide de cohabitation est bien ancré au sein de la communauté.

Résultats du programme de compensation couvrant l'année 2020

- **94 %** taux d'adhésion.
- **2,7 M\$** versés aux citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva.
- **Plus de 18,8 M\$** ont été versés en compensation depuis la mise oeuvre du Guide de cohabitation en 2016.



PROGRAMME DE REVENTE DES PROPRIÉTÉS ACQUISES

Les lignes directrices encadrant l'acquisition de résidences à Malartic prévues au Guide de cohabitation ont été mises en place en 2016. Ce programme, dont l'inscription est arrivée à échéance le 9 novembre 2020, vise à acheter des résidences de propriétaires souhaitant déménager du quartier sud, soit celui situé le plus près de la mine. Bien que la période d'inscription au programme soit terminée, le processus d'acquisition des résidences des propriétaires inscrits s'est poursuivi, portant le nombre de maisons acquises à 8 pour 2021.

Dans le but de revitaliser le quartier, notamment en rénovant certaines des maisons acquises et de favoriser l'accueil de nouvelles familles, un programme de revente de ces maisons est en vigueur depuis mai 2018. Toute personne désirant faire l'acquisition d'une propriété à Malartic est admissible. En 2021, 12 maisons ont été vendues.

2021 : 8 maisons acquises et 12 maisons vendues

**Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2021 :
65 maisons acquises et 53 maisons vendues**

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE L'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Le Guide de cohabitation fait également état des mesures d'atténuation que nous mettons en place dans le but de réduire certains impacts que pourraient occasionner les activités minières de la mine Canadian Malartic, dont le bruit et la poussière.



Exemples de mesures de suivi et d'atténuation

La butte-écran de la fosse Canadian Malartic, communément appelée « le mur vert », vise à atténuer le bruit et la poussière provenant des opérations minières. Le mur mesure 15 mètres de haut et 1,3 km de long. Il a été prolongé vers l'est de 722 mètres en 2019 dans le cadre de l'exploitation de la fosse Barnat.

Une flotte de camions est dédiée à l'arrosage afin de réduire l'émission de poussière. Certains sont utilisés pour arroser le minerai avant le chargement dans les camions, alors que d'autres servent à l'arrosage des chemins.



PROGRAMME DE REVITALISATION

Grâce aux conditions de l'entente à l'amiable conclue à l'automne 2019 entre le Partenariat Canadian Malartic et le demandeur dans le cadre de l'action collective, les propriétaires d'un immeuble résidentiel ou commercial du quartier sud de Malartic ont pu bénéficier d'un Programme de revitalisation, dont la période d'inscription s'est tenue à l'été 2020.

Le programme de revitalisation vise à favoriser la rénovation d'habitations, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti à Malartic. Il contribuera à l'amélioration du milieu de vie et répond ainsi à l'engagement du Partenariat de participer activement à la revitalisation de ce quartier.

Un investissement de **1,5 M\$** est consacré à ce programme sur une période de deux ans. À la fin de l'année 2021, **près de 894 000 \$ ont été dépensés**, majoritairement **auprès de 3 fournisseurs de Malartic**.

3-g: Contribuer au développement des communautés d'accueil en créant des emplois, favorisant les achats locaux et en investissant dans des projets communautaires à l'échelle locale en vue de leur viabilité socio-économique à long terme.

SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

DES INTERVENTIONS VARIÉES RÉPONDANT AUX BESOINS DU MILIEU

Depuis plusieurs années, nous exprimons la ferme volonté de contribuer au développement social, communautaire et économique de notre communauté d'accueil et de la région. Ainsi, nous soutenons financièrement plusieurs organismes à but non lucratif et acteurs du développement, ainsi qu'une diversité d'initiatives portées par la population. Nos leviers sont multiples :

1. Dons et commandites
2. Implications communautaires
3. Travaux de recherche et développement
4. Fonds Essor Canadian Malartic
5. ÉcoMalartic

En 2021, nous avons poursuivi notre engagement à participer à un milieu de vie dynamique et en santé. Nous avons notamment remis près de 1,7 M\$ en investissement communautaire et en recherche et développement.

*1,7 M\$ en investissement communautaire
et en recherche et développement*



DONS ET COMMANDITES

Dans le cadre de notre engagement visant à stimuler la croissance de la communauté, nous poursuivons nos efforts en investissant localement et régionalement dans plusieurs projets.

Nous contribuons au dynamisme social et culturel de la collectivité par le soutien financier de divers organismes dont les programmes ou projets rejoignent nos domaines d'intervention privilégiés, soit l'art et la culture, l'éducation, la santé, les sports et la protection de l'environnement et qui ont un impact positif dans leur milieu.

La pandémie de la COVID-19 a une fois de plus eu d'importantes répercussions sur les activités de bon nombre d'organismes de la région. Conscient des besoins, le Partenariat a poursuivi ses efforts en appuyant financièrement plusieurs organismes de Malartic et de la région. En voici quelques exemples :



Partenaires depuis 2019, nous avons octroyé une commandite annuelle de 2 500 \$ à Fun Sport Canada qui organise des activités sportives dans les communautés algonquines de la région de Val-d'Or avec les jeunes qui font preuve de persévérance scolaire. Notre contribution a permis de soutenir les programmes sportifs destinés aux jeunes âgés de 6 à 14 ans des communautés de Lac Simon et de Kitcisakik.



En avril 2021, le Partenariat a versé un don de 80 000 \$ aux Fondations hospitalières d'Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Val-d'Or afin de les appuyer dans leur mission commune de renforcer le réseau de la santé en offrant des services optimisés et des équipements médicaux spécialisés à la population de l'Abitibi-Témiscamingue.



Ayant à cœur l'éducation et la réussite scolaire des jeunes de la région, le Partenariat est fier d'avoir remis un appui financier de 67 000 \$ à la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour le projet de construction des résidences de la Cité étudiante Desjardins à Val-d'Or. Ce sont 168 chambres qui seront disponibles pour les étudiants des niveaux professionnel, collégial et universitaire de notre région.



Pour souligner leur résilience en cette année scolaire particulière, nous avons eu le plaisir d'offrir aux élèves de l'École primaire Des Explorateurs et de l'École secondaire Le Tremplin de Malartic 6 forfaits d'une valeur de plus de 400 \$ chacun pour des activités touristiques à faire dans notre belle région pendant l'été 2021, dont le Musée minéralogique de Malartic, le Refuge Pageau d'Amos, le Parc Aventure Joannès de Rouyn-Noranda et le Rappel du Nord de Val-d'Or.



Mine Odyssey a appuyé la campagne #MineRose avec une contribution de 2 000 \$ au profit de la Fondation du cancer du sein du Québec. Elle a ainsi acquis un nouveau transformateur peint en rose par Meglab. Une belle initiative pour la santé des femmes qui nous entourent.



L'aire de jeux du sentier La Pinède Canadian Malartic de Rivière-Héva a été inaugurée le 27 août 2021. Notre contribution de 3 000 \$ a servi à l'achat d'un module de jeux pour le grand plaisir des enfants.



Pour une deuxième année consécutive, le Partenariat a remis une contribution de 10 000 \$ à la Maison Mikana d'Amos afin d'améliorer les services offerts par l'organisme aux femmes en détresse.



Une collecte de denrées non périssables et de dons en argent sous le thème *Un don qui fait la différence*, a eu lieu parmi les employés du Partenariat en décembre 2021. Le fruit de cette collecte a été remis au Comptoir alimentaire de Malartic.

De plus, un montant total de 34 000 \$ a été versé à travers la région à des banques alimentaires, à des familles dans le besoin et à divers comités de paniers de Noël, dont ceux des communautés autochtones faisant partie de notre entente de collaboration.



BOURSES ET PROGRAMMES DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

En cette période de pandémie, nous avons tenu à continuer notre implication auprès des étudiants en participant aux programmes de bourses d'excellence et de persévérance scolaire suivants :

- Bourses d'excellence de la Fondation de l'UQAT – 2 000 \$
- Bourses des Galas Reconnaissance de la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, campus d'Amos, de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or – 3 000 \$
- Bourses d'excellence scolaire du Centre de formation professionnelle Val-d'Or – 3 000 \$
- Gala Mëmëgwashi qui souligne la persévérance scolaire, la réussite et l'effort des étudiants autochtones fréquentant les établissements scolaires de Val-d'Or – 2 000 \$

IMPLICATIONS COMMUNAUTAIRES



J'adopte un arbre

Mise de l'avant en 2017 par la mine Canadian Malartic en collaboration avec ÉcoMalartic, *J'adopte un arbre* est une initiative qui vise, entre autres, à revitaliser le milieu en plus de favoriser l'embellissement des différents quartiers de la ville en offrant des arbres ornementaux gratuitement aux propriétaires résidentiels de Malartic.

Pour la 4^e édition de *J'adopte un arbre*, nous avons proposé aux citoyens de Malartic une formule bonifiée avec l'ajout d'un volet pour les locataires qui leur donnait la possibilité de choisir une jardinière parmi plusieurs variétés. Pour leur part, les propriétaires résidentiels inscrits avaient la possibilité de choisir entre un arbre, un arbuste ou une jardinière.

Cette édition a été marquée par l'inscription de plus de 380 propriétaires et locataires qui courraient également la chance de gagner l'un de nos 10 bacs de jardinage.

Nombre de remises :

- 112 arbres
- 99 arbustes
- 173 jardinières

Depuis la mise en place de cette initiative en 2017, 1 129 arbres et autres variétés ont été distribués.





JE M'IMPLIQUE

PARTENARIAT
**CANADIAN
MALARTIC**

PROGRAMME D'IMPLICATION BÉNÉVOLE



Programme d'implication bénévole

Depuis déjà de nombreuses années, le Partenariat encourage et fait la promotion de l'implication bénévole de ses employés au sein de la communauté de Malartic par le biais de son Programme d'implication bénévole. Afin de sensibiliser l'ensemble des employés à l'importance de s'engager et pour favoriser une culture d'entraide, nous prenons soin de diffuser à l'ensemble de nos employés les besoins de bénévoles des organismes de Malartic. En raison du contexte sanitaire, peu de demandes bénévoles nous ont été adressées en 2021.



Nouveau volet

Le Partenariat, conscient que bon nombre de ses employés œuvrent aussi bénévolement dans leurs milieux respectifs, a souhaité soutenir cet engagement par la mise en place d'un tout nouveau volet dédié strictement à appuyer financièrement les organismes auprès desquels ses employés s'impliquent.

Tous les employés ayant effectué 15 heures de bénévolat ou plus au cours de l'année étaient admissibles à un don de 200 \$ remis à l'organisme de leur choix en reconnaissance de leur implication bénévole.

Parmi toutes les inscriptions reçues, 10 bourses d'une valeur de 1 000 \$ ont été tirées et remises aux organismes soutenus bénévolement par les employés gagnants.

***Plus de 3 300 heures de bénévolat ont été réalisées
par l'ensemble des employés inscrits.***

***Un montant total de 18 000 \$ a été remis auprès
de 30 organismes de la région.***



TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Partenariat Canadian Malartic participe au financement de certains travaux de recherche et développement, notamment en prévision de la restauration de son parc à résidus miniers et l'atteinte des meilleures pratiques dans le traitement du minerai.

Tableau 12 - Contributions du Partenariat à des activités de recherche et développement en 2021

Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal	300 000 \$
Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier	65 000 \$
Consortium de recherche en traitement de minerai (COREM)	204 000 \$
Projet Alliance - Université de Sherbrooke	10 000 \$
Fondation de l'Université Laval - Développement de l'analyse de l'or par spectroscopie d'émission de plasma induit par laser (LIBS)	30 000 \$
Total	609 000 \$

LE FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC : AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) a été créé en 2008 afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Il vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Un conseil d'administration a le mandat d'analyser les demandes qui lui sont adressées et le Partenariat prend en charge le volet administratif.

Nous avons versé 165 000 \$ au Fonds en 2021.

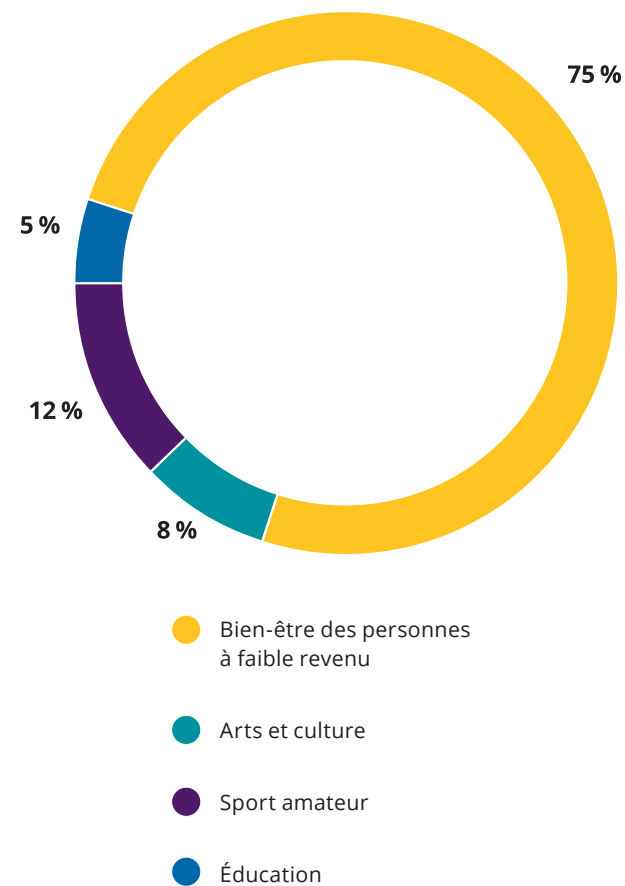
En 2021, le FECM a :

- remis plus de 160 000 \$ à la communauté; et
- soutenu particulièrement le bien-être des personnes à faible revenu et le sport amateur.

**Un total de 1 245 000 \$
versés au FECM
entre 2014 et 2021.**

Le rapport d'investissement 2021 du FECM est disponible à l'adresse canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm

Figure 15 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2021 par le FECM



Exemples de financements remis par le Fonds Essor Canadian Malartic à la communauté en 2021



Groupe Soleil de Malartic – Les Habitations Tournesols au Soleil : 100 000 \$



Transport collectif Malartic : 7 000 \$



Comptoir alimentaire de Malartic : 15 000 \$



Relance du Marché public Trem-Nor de Malartic : 8 000 \$

ÉCOMALARTIC



Depuis 2016, nous avons pris l'engagement de soutenir le plan de développement durable ÉcoMalartic qui visait entre autres, à assurer la pérennité des retombées de la mine. L'année 2021 signait la dernière année de contribution du Partenariat Canadian Malartic au Plan de développement durable d'ÉcoMalartic.

**Un total de 1,5 million \$ a été versé à ÉcoMalartic
par le Partenariat entre 2017 et 2021.**



canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm/

3-h : Respecter les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes et valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités.

3-i : Travailler en partenariat avec les peuples autochtones en vue d'établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, une consultation et un partenariat efficace.



MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC 4 PREMIÈRES NATIONS

Le Partenariat Canadian Malartic vise la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées par ses opérations, y compris les communautés autochtones.

Le 3 juin 2021 marquait la fin de la première année de mise en œuvre de l'entente de collaboration entre le Partenariat et les Premières Nations Anicinapek d'Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik. Entente qui, rappelons-le, vise le développement durable des quatre Premières Nations Anicinapek et leur participation aux activités et projets miniers du Partenariat.



Au cours de cette première année d'activités, le Partenariat a procédé à l'embauche d'un coordonnateur des relations avec les Premières Nations dont le rôle principal est de travailler à la mise en œuvre de l'entente en collaboration avec le coordonnateur des Premières Nations Anicinapek. Du côté des quatre Premières Nations Anicinapek, un coordonnateur avait également été embauché, mais la personne nommée a quitté son poste en cours d'année, ce qui n'a pas empêché l'avancement de certains dossiers.

Dans le cadre de l'entente, quatre comités ont été mis sur pied :

- Comité de mise en œuvre de l'entente
- Comité sur la formation et l'emploi
- Comité sur les occasions d'affaires
- Comité sur l'environnement

Le comité de mise en œuvre s'est réuni à quelques reprises au courant de l'année. Ce dernier a le mandat, entre autres, de superviser les sous-comités et de leur donner les directives visant la mise en œuvre de l'entente.

Les rencontres tenues par les différents comités ont permis, entre autres, aux intervenants impliqués de faire connaissance et d'apprendre à travailler en collaboration, de fixer les objectifs propres à chaque comité et d'établir les bases nécessaires à un partenariat durable. Nous entrevoyons la concrétisation de plusieurs actions et de belles réussites à venir pour les prochaines années.



Au niveau de la formation, nous sommes fiers d'avoir contribué, en collaboration avec le Centre régional d'éducation des adultes Kitci Amik de Lac Simon, à l'adaptation de la formation en voirie minière dispensée par le CFP Harricana.

- Cette formation comprenait un stage de 10 semaines sur le site de la mine Canadian Malartic. La cohorte, d'un peu plus d'une dizaine d'étudiants, a eu l'occasion de mettre en pratique les notions théoriques apprises, telle que la conduite de machinerie lourde (camion, pelle, bouteur, chargeuse sur roue, etc.).
- Tous les étudiants ayant suivi la formation ont trouvé un emploi et quatre d'entre eux travaillent maintenant sur le site de la mine Canadian Malartic.

Comme pour la majorité des entreprises, un important besoin de main-d'œuvre se fait sentir au sein du Partenariat. Conscient que les communautés autochtones offrent un potentiel de main-d'œuvre intéressant, un travail de sensibilisation a été amorcé.

Le Partenariat a d'ailleurs participé à deux salons de l'emploi en 2021 :

- La 9^e édition du MAMU! Salon emploi autochtone
- Le salon de l'emploi Kijítowin du Lac Simon



Visitez notre section
Communauté

canadianmalartic.com/fr/communaute/





PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

Coordination et rédaction :
Partenariat Canadian Malartic

Conception graphique :
TMR Communications

Nous contacter
relationscommunautaires@canadianmalartic.com
819 757-2225, poste 3425
canadianmalartic.com

Nous suivre

